



# Atelier des territoires

## Candidature Languedoc-Roussillon

### « Quel devenir pour les entre-deux métropolitains ? »





# Préface du préfet de la Région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault

Face à l'importante poussée démographique, à l'absolue nécessité de répondre aux besoins en logements pour tous, à la forte sensibilité environnementale des territoires et à l'exposition marquée aux risques naturels, les principales villes et agglomérations du Languedoc-Roussillon ont su démontrer leur capacité à développer des projets urbains d'envergure. À titre d'exemple, on peut citer l'ÉcoCité « de Montpellier à la Mer » et l'ÉcoQuartier Hoche Sernam à Nîmes, deux opérations qui illustrent parfaitement ce que l'on peut attendre aujourd'hui d'un nouvel urbanisme durable, innovant et ambitieux.

Pour autant, cette capacité à penser les territoires du futur, à inventer les espaces de vie de demain, reste aujourd'hui réservée aux grosses collectivités locales dotées de services techniques structurés et capables de mobiliser une ingénierie privée d'excellence pour concevoir et réaliser leurs projets urbanistiques. À côté de ces grandes villes, des territoires périurbains eux aussi sous forte pression, composés de communes de petite et moyenne tailles sans grands moyens, inscrites dans des cadres intercommunaux aux périmètres réduits, subissent les effets de la métropolisation. Ces territoires développent des réflexions et des projets, sans disposer d'un cadre de référence à l'échelle de cet espace en voie de métropolisation accélérée.

C'est dans ce contexte que la DREAL LR, conjointement avec les DDTM du Gard et de l'Hérault, ont choisi comme thématique pour l'Atelier des territoires, « **le devenir des entre-deux métropolitains** », considérant que l'outil Atelier des territoires était particulièrement adapté à cette problématique et de nature à construire de nouvelles collaborations entre communes et structures intercommunales dans une logique d'inter-territorialité.

L'Atelier des territoires renforcera également le positionnement des services déconcentrés de l'État comme des partenaires exigeants et vigilants. Les services ont, en effet, toute leur place pour accompagner les collectivités dans **une démarche de projet**, afin de dessiner ensemble un aménagement plus durable adapté au territoire et une gouvernance territoriale à l'échelle des enjeux.

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon

  
Thierry LATASTE



## Plan du dossier de candidature : « Quel devenir des entre-deux métropolitains ? »

### MOTIVATION de la CANDIDATURE

<b>1/ La région Languedoc-Roussillon : contexte et enjeux .....</b>	<b>6</b>
Concilier croissance démographique exceptionnelle et préservation des ressources environnementales.....	6
Relever le défi de la métropolisation.....	6
Répondre au déficit de gouvernance.....	7
<b>2/ Vers un aménagement durable du Languedoc-Roussillon : l'État partenaire.....</b>	<b>8</b>
L'atelier national : deux expériences réussies en Languedoc-Roussillon .....	8
L'atelier des territoires : une opportunité pour les services de l'État de se positionner comme partenaires.....	8
Initier une nouvelle manière de dialoguer avec les élus.....	9
Développer les compétences, en interne et en externe.....	10
Des démarches reproductibles.....	10

### CHOIX de la THEMATIQUE et des SITES

<b>1/ L'aire métropolitaine Montpellier-Nîmes : le contexte .....</b>	<b>12</b>
Un essor démographique spectaculaire induisant un développement urbain rapide et peu maîtrisé.....	12
Un déficit de gouvernance ne permettant pas de prendre en compte les spécificités du développement métropolitain des territoires.....	15
<b>2/ La métropolisation : effets induits.....</b>	<b>17</b>
L'étalement urbain lié aux couronnes péri-urbaines des agglomérations.....	17
L'étalement urbain lié aux polarités de Lunel et de Sommières.....	19
<b>3/ Des sites de projet.....</b>	<b>20</b>
3 sites d'entre-deux répondant d'une logique spécifique.....	20
Des questionnements communs qui permettront une montée en généralités.....	21
En résumé.....	22

### PRESENTATION des SITES

<b>1/Synthèse des sites proposés.....</b>	<b>24</b>
1/ La frange périurbaine Est de Montpellier.....	24
2/ L'espace multipolarisé interdépartemental autour de Lunel et Sommières.....	25
3/ La frange péri-urbaine Ouest de Nîmes.....	26
<b>2/ L'engagement des élus dans la démarche d'Atelier des territoires.....</b>	<b>27</b>
<b>3/ Présentation thématique détaillée : .....</b>	<b>28</b>
a/ Climat et Paysage.....	28
b/ La gestion de l'eau et les risques.....	31
c/ Agriculture.....	32
d/ Démographie / population active .....	34
e/ Logement.....	36
f/ Transports et déplacements.....	40
g/ Économie, Tourisme et infrastructures :.....	42
h/ Documents d'urbanisme.....	43
i/ Projets structurants.....	44

### ORGANISATION PROPOSEE

<b>1/ Les principes de l'organisation entre DREAL et DDTM .....</b>	<b>46</b>
<b>2/ L'équipe mobilisée.....</b>	<b>47</b>
DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON :.....	47
DDTM du Gard: .....	47
DDTM de l'Hérault: .....	48
<b>3/ Pilotage stratégique.....</b>	<b>49</b>
<b>4/ Les partenaires régionaux .....</b>	<b>50</b>
Les partenaires-experts .....	50
Le réseau « élargi » des partenaires.....	51

### PLAN DE FINANCEMENT.....53

# Motivation de la candidature

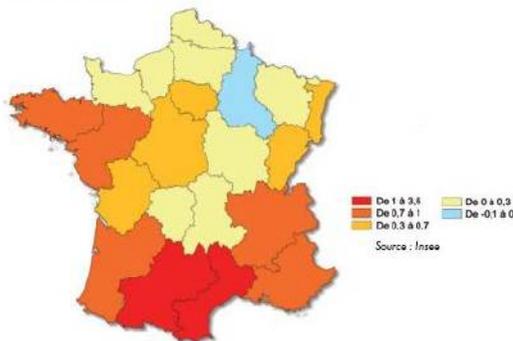


## 1/ La région Languedoc-Roussillon : contexte et enjeux

*Concilier croissance démographique exceptionnelle et préservation des ressources environnementales*

Le Languedoc-Roussillon est un **territoire de contrastes**, où s'exercent des enjeux concurrents. Compte-tenu de sa position originale sur quatre régions biogéographiques (méditerranéenne, alpine, continentale et atlantique), il est d'une **grande variété** géographique, climatique et du point de vue de la biodiversité. Le Languedoc-Roussillon est constitué d'une **plaine littorale** de côtes basses avec des **milieux lagunaires saumâtres** uniques en France, adossée aux **piémonts** du massif central; de la moyenne montagne du plateau lozérien et de la haute montagne des Pyrénées. Son positionnement privilégié sur l'arc méditerranéen en fait un **lieu de transit essentiel** pour les liaisons terrestres entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe. Cela a été le moteur du développement du littoral dès l'antiquité.

Variation relative annuelle de la population de 1999 à 2005 pour 100 habitants



Ce territoire se caractérise par une **attractivité très forte** fondée notamment sur un patrimoine naturel et paysager exceptionnel ainsi qu'un patrimoine culturel très riche et un climat méditerranéen agréable bien que facteur de phénomènes extrêmes à la fois sous forme de sécheresses ou de pluies catastrophiques.

**La croissance démographique est la plus élevée de France** depuis plusieurs décennies et ne faiblit pas. Elle se concentre sur la plaine littorale qui est aussi la plus riche sur le plan de la biodiversité à protéger, la plus exposée aux risques naturels (inondations, incendies) et la plus sollicitée pour le développement des infrastructures.

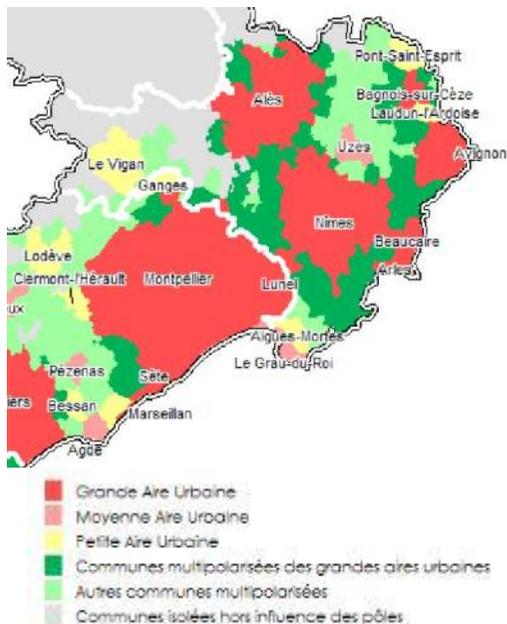
Le développement économique est fortement porté par **l'économie résidentielle**. Malgré cela, la plaine littorale présente l'un des taux de chômage le plus élevé du pays. L'attractivité résidentielle provoque une flambée des prix du foncier et du coût des logements alors que **le niveau des revenus par unité de consommation est l'un des plus faibles de France** et que l'offre de logement social reste très insuffisante. Inversement la réalité perçue de la situation économique peut être altérée par l'existence d'une économie souterraine significative.

Si un potentiel important de développement des énergies renouvelables existe (solaire, éolien, biocarburants algaux...), en revanche, **le changement climatique** sera un facteur d'aggravation des risques notamment dans les secteurs les plus soumis aux pressions d'urbanisation et qui nécessiteront, dans un futur plus ou moins lointain, une profonde reconversion.

*Relever le défi de la métropolisation*

La région connaît d'importants phénomènes de **métropolisation et de périurbanisation**. Les 3 communes les plus peuplées rassemblent 20 % du total régional de la population : Montpellier (255.080 habitants – INSEE RP 2009), Nîmes (140.747) et Perpignan (117.905). Montpellier est la ville qui a connu la plus forte croissance en volume entre 1962 et 2008 en France

métropolitaine, passant de près de 119.000 à 248.000 habitants (108 % de hausse), ce qui en fait aujourd'hui la 7e ville française de province.



À cette forte attractivité régionale s'ajoute une **dynamique de desserrement démographique dans les aires urbaines**, essentiellement au profit des aires métropolitaines de Montpellier (542 867 habitants – INSEE – AU 2010) et Nîmes (248 805 habitants – INSEE – AU 2010). Entre 1999 et 2006, on estime que près de la moitié des nouveaux arrivants se sont installés dans l'espace métropolitain qui relie Sète à Alès. Ainsi, les 2/3 de la population languedocienne vivent dans des aires urbaines qui tendent à se souder du fait du développement des zones périphériques.

### Répondre au déficit de gouvernance

Du point de vue de l'organisation territoriale, le Languedoc-Roussillon compte aujourd'hui 1506 communes regroupées en communautés de communes ou communautés d'agglomération, soit 97 % des communes de la région. Cette proportion est identique à celle que l'on rencontre au niveau national. La région dénombre **11 communautés d'agglomération** dont une inter-régionale (communauté d'agglomération d'Avignon). En comparaison du niveau national, les communes du Languedoc-

Roussillon sont relativement plus structurées en communautés d'agglomération : 1 commune sur 7 contre 1 sur 10. Elles concentrent près des deux tiers de la population régionale, contre un tiers seulement au niveau national.

Malgré cette émergence de nombreux établissements publics de coopération intercommunale, on constate un **déficit de culture de projet**. Les collectivités ne se sont pas encore dotées – à l'exception des plus importantes – d'une ingénierie de qualité, qui pourrait leur permettre de mettre en œuvre leurs projets territoriaux. Ainsi, l'aménagement du territoire se fait le plus souvent « au fil de l'eau », au gré des pressions des investisseurs privés et des opportunités, notamment foncières.

En outre, **peu de projets de coopération inter-territoriaux** ont émergé récemment, à l'exception du projet de pôle métropolitain envisagé entre Nîmes et Alès et de 18 SCOT au niveau régional. Cette émergence des SCOT est une nouveauté pour la région, qui n'a pas un historique de planification stratégique à grande échelle (DTA, OIN, SDAU, etc.). En revanche, le territoire a largement été façonné par la Mission Racine, qui a aménagé le littoral dans les années 60/70. Les SCOT approuvés et en cours recouvrent 86 % de la population régionale. Toutefois, leurs échelles sont souvent en deçà de celles des bassins de vie et ils sont, sauf exception, plutôt perçus comme des outils réglementaires que comme l'expression de réels projets de territoire. **L'émergence des SCOT ne s'est pas accompagnée d'une gouvernance à l'échelle des grands territoires urbains.**

**Dans ce contexte de forts enjeux urbains et de déficit de gouvernance, l'État a toute sa place auprès des acteurs locaux pour participer à l'émergence de projets de territoire durables.**

## 2/ Vers un aménagement durable du Languedoc-Roussillon : l'État partenaire

*L'atelier national : deux expériences réussies en Languedoc-Roussillon*

Le Languedoc-Roussillon a eu la chance de bénéficier de **deux démarches « d'ateliers nationaux »**. La première – un atelier « montagne » – s'est déroulée en 2008-2009 en Lozère, autour de Langogne (Communauté de Communes du Haut-Allier). La seconde – un atelier « littoral » – s'est déroulée en 2009-2010 sur la Côte Vermeille (Pyrénées-Orientales). Lors de ces deux expériences, l'approche de l'atelier orientée vers le projet, la posture partenariale de l'État dans la démarche, tout comme l'intervention d'une équipe de concepteurs « de haut niveau » ont été **plébiscités par les élus**.

L'atelier Montagne s'est conclu par le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCoT co-financé par l'État. Il s'agit d'une démarche citée en exemple à l'échelle de la Lozère et de la région, où très peu d'exemples de PLUI existent. En outre, le PLUI du Haut-Allier a d'ores et déjà fait des émules, puisque la Communauté de Communes des Cévennes Haut Gardon (48) s'est également lancée dans cette démarche.

Sur la Côte Vermeille, l'atelier « littoral » a permis de mobiliser l'ensemble des élus autour du projet de SCoT, qui avançait difficilement. Le mandat confié à l'Agence d'Urbanisme de la Région Catalane autour du SCoT a été clarifié et les élus ont pris conscience de leurs liens et des inter-connexions existants entre leurs territoires.

**Les équipes des DDTM**, en première ligne avec le bureau des stratégies territoriales (AD1) dans ces deux démarches, **ont fortement apprécié de voir progresser des dynamiques de projet sur les territoires**.

**Ces deux expériences réussies de l'atelier national en Languedoc-Roussillon renforcent la motivation des services** déconcentrés pour participer à l'atelier des territoires.

*L'atelier des territoires : une opportunité pour les services de l'État de se positionner comme partenaires*

Les projets territoriaux des collectivités locales, pour être durables, doivent articuler à la fois les échelles et les temporalités et intégrer les politiques des différents acteurs (État, Conseil Régional, Conseils Généraux, etc.)

Les services de l'État ont de multiples casquettes dans les territoires :

- missions régaliennes (police de l'eau, urbanisme réglementaire, autorité environnementale, sites et espèces protégées, etc.)
- connaissance territoriale et prospective (études, démarches partenariales participatives, etc.)
- maîtrise d'ouvrage de certains projets structurants (contournement de l'A9, ...)
- aide à l'émergence de projets durables (volet financier, conseil et appui : ATESAT, ÉcoQuartiers, conseil en planification stratégique, etc.)

La Révision Générale des Politiques Publiques a eu un fort impact sur les moyens des services locaux de l'État et a eu pour

conséquence de **recentrer ces derniers sur les missions « incontournables » de l'État, à savoir les aspects régaliens.**

Ainsi, pour des questions de moyens, « l'État-censeur » a progressivement pris le pas sur « l'État-partenaire ». Ceci a pu entraîner parfois des tensions avec les collectivités porteuses de projet, puisque l'action de l'État local était principalement vue comme une succession de contraintes (question des risques par exemple très présente en Languedoc-Roussillon).

Il s'agit donc, au travers de l'Atelier des Territoires, de sortir d'une approche basée sur les outils et qui juxtapose des règlements thématiques pour adopter une posture transversale et intégratrice des différents enjeux, qui s'appuie sur le projet.

Dans cette logique, il s'agira également de mobiliser l'importante connaissance territoriale détenue et construite par l'État local afin de la mettre au service d'une approche stratégique et prospective, permettant d'anticiper et de croiser les échelles spatiales et temporelles.

**La démarche proposée est une véritable opportunité que la DREAL LR et les DDTM 34 et 30 souhaitent saisir pour renforcer cette posture.** Les services de l'État sont tout à fait légitimes et attendus pour adopter ce genre de posture, légitimité renforcée par leur neutralité politique et leur capacité à penser et porter des projets à des échelles de temps et d'espace qui dépassent ou traversent les périmètres de gestion administrative. Certaines collectivités appellent d'ailleurs l'État à renforcer son positionnement d'animateur : cela a été le cas de Montpellier Agglomération pour la démarche InterSCoT dans l'Hérault.

Au-delà de l'intérêt intrinsèque des stratégies construites et des projets territoriaux accompagnés dans le cadre de l'atelier des territoires, cette démarche a donc pour force de **mieux**

**positionner l'État local en tant que facilitateur et partenaire.** Cette posture permet de dépasser le positionnement réglementaire qui lui est souvent reproché pour s'inscrire dans un **échange de confiance** avec les collectivités autour des politiques et projets locaux.

#### *Initier une nouvelle manière de dialoguer avec les élus*

La démarche de projet a pour objectif, par son processus partenarial, d'ouvrir les possibles et de faire évoluer les modes de faire. Il s'agit de partager collectivement les problématiques, difficultés, enjeux pour mieux comprendre et permettre l'appropriation du projet par chacun.

Le fonctionnement proposé de l'atelier des territoires : en atelier collectif et sur le terrain doit donc permettre de nouer ou renouer des contacts constructifs avec les collectivités et de partager **un lieu « neutre » d'expérimentation, de réflexion, de créativité et de dialogue.**

Ceci constitue l'un des principaux postulats de l'atelier des territoires. Via la mobilisation d'une équipe de concepteurs-experts, elle propose d'apporter un **regard extérieur** sur le territoire, avec une visée pédagogique. Il s'agit d'une démarche « *bottom-up* », et non « d'une étude de plus » sur le sujet venant se plaquer sur les territoires.

L'objectif est bien de **co-construire de manière partenariale les pistes d'une stratégie territoriale cohérente** et d'explorer certains thèmes de manière opérationnelle.

L'atelier permettra donc de renouveler les partenariats et les jeux d'acteurs, en mobilisant autour d'une démarche de projet.

### *Développer les compétences, en interne et en externe*

Un tel positionnement de l'État local, au service du projet, tout en garantissant l'intérêt général, nécessite des **compétences spécifiques** : accompagnement, animation, pédagogie, transversalité. A l'exception de quelques démarches, principalement attachées à la mise en place de SCoT ou à la déclinaison du plan Ville durable, ces types d'approche sont encore peu mises en œuvre au niveau local, en raison sans doute d'un manque de moyens techniques et financiers et/ou de confiance. **L'accompagnement financier et méthodologique** par l'administration centrale sera particulièrement utile et permettra de mobiliser des experts reconnus dans ces démarches de projet.

Ainsi, **en externe**, les approches développées par l'équipe de concepteurs permettront d'apporter une première réponse au déficit d'ingénierie des territoires et de **dessiner des pistes de solutions concrètes à des enjeux locaux**. Cet apport auprès des collectivités et des territoires contribuera à convaincre certains acteurs de l'intérêt des démarches de projet.

**En interne**, la démarche de l'atelier des territoires permettra également de donner aux agents les clés **d'une plus grande « culture du projet »**. Il s'agit d'une opportunité pour les structures et les agents concernés, dans une logique de professionnalisation autour de métiers d'avenir (animation, ensemblier, chef de projet, etc.).

Par ailleurs, la démarche proposée a également l'intérêt de **faire travailler ensemble autrement la DREAL et deux DDTM**. L'atelier des territoires permettra de constituer de réelles équipes transversales, au service du projet. Par ailleurs, le processus proposé

développera des complémentarités et des synergies entre les approches prospectives et méthodologiques développées par le niveau régional ainsi que les démarches opérationnelles et la connaissance de terrain portées par le niveau départemental.

### *Des démarches reproductibles*

La professionnalisation des équipes, en interne comme en externe devra permettre de faire vivre la « feuille de route » de l'atelier des territoires.

On peut également supposer que la **montée en compétences** liée à l'atelier permettra à la DREAL et aux DDT(M) impliquées de se positionner d'une manière similaire sur d'autres thèmes ou d'autres territoires.

Il s'agit d'une motivation supplémentaire pour cette candidature de la région Languedoc-Roussillon à « l'atelier des territoires ».

Il peut par ailleurs être noté que l'appel à projets « atelier des territoires » a d'ores et déjà permis un débat particulièrement riche entre les services déconcentrés sur les enjeux prioritaires, les sujets problématiques et les thèmes à explorer en Languedoc-Roussillon.

**Les différents postulats de l'atelier des territoires, en terme de postures, de contenu, de développement des compétences et de reproductibilité fondent la forte motivation de la DREAL et des DDTM30 et 34 pour cette démarche.**

# Thématique & sites retenus



## 1/ L'aire métropolitaine Montpellier-Nîmes : le contexte

*Un essor démographique spectaculaire induisant un développement urbain rapide et peu maîtrisé*

Selon les projections de population établies par l'INSEE, la région Languedoc-Roussillon pourrait accueillir entre 500.000 et 800.000 habitants supplémentaires d'ici 2030. Face à cette démographie galopante, trois questions se posent :

- comment concilier accueil de population et préservation de la biodiversité ?
- comment créer les conditions d'un accueil satisfaisant aux plans sociaux et économiques ?
- comment se développer sans perdre de vue les enjeux majeurs liés aux risques naturels (submersion marine, inondation, feu de forêt, etc.) ?

La réponse à ces questions nécessitera de mettre en place :

- un **accueil équilibré et maîtrisé au regard des ressources disponibles**
- une **mobilité durable** en tendant à l'horizon 2020 vers une part modale des transports collectifs en commun lourds de 25 %, en garantissant entre les principales villes voisines un temps de transport inférieur ou égal à 30mn de gare à gare.
- une **solidarité et une complémentarité** entre les différentes composantes du territoire de cette aire métropolitaine.

Tout ceci passe par le renforcement du maillage territorial et la mise en réseau des polarités, par une plus grande synergie entre littoral et rétro-littoral, par un objectif de densité et une priorité accordée au renouvellement urbain, par la constitution de trame verte et bleue s'appuyant largement sur les espaces à risques.

Dans ce contexte, **l'aire métropolitaine Montpellier – Nîmes porte en elle les enjeux majeurs du futur du Languedoc-Roussillon**. En effet, les aires urbaines de Montpellier et de Nîmes, sur les 10 dernières années, ont vu leurs populations respectives augmenter de 80.000 et 30.000 habitants et leurs superficies augmenter de 22 et 18 % avec une très forte consommation d'espaces naturels et agricoles (*cf carte sur l'évolution des tâches urbaines*).

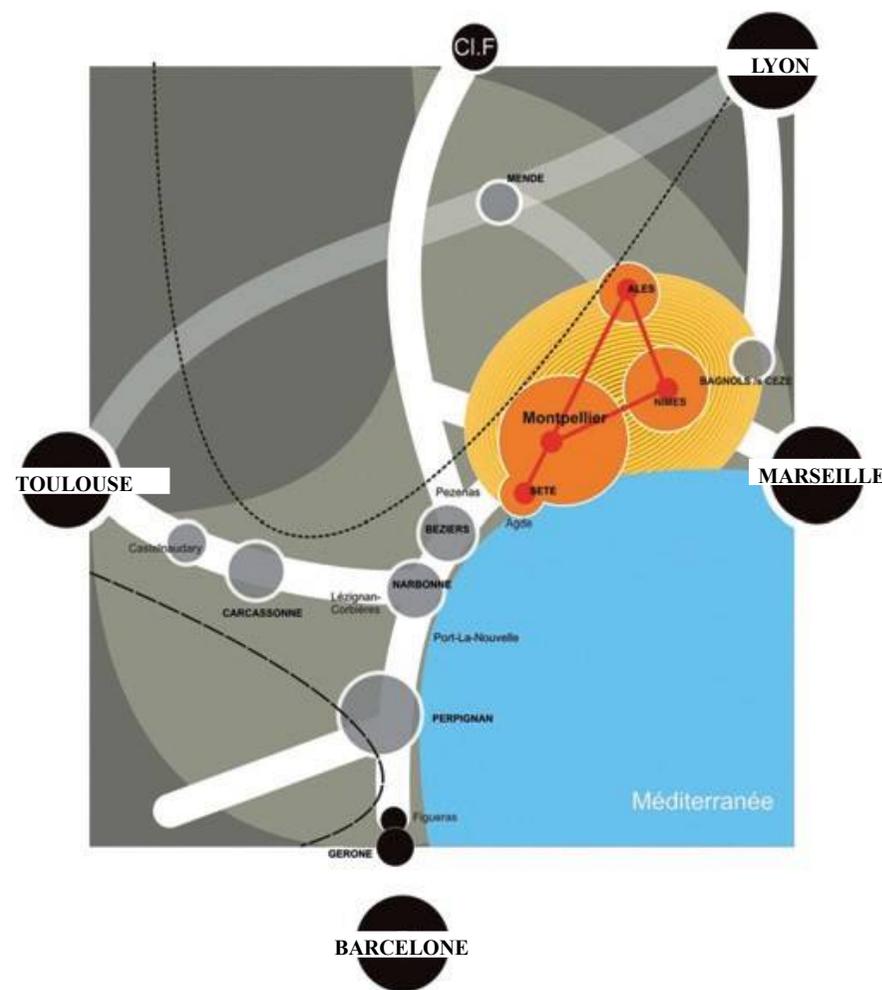
Ce phénomène **devrait être conforté, voire accéléré par la réalisation de grands projets d'infrastructures** comme la LGV et ses deux gares nouvelles, le doublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier qui vont rendre le maillon central Montpellier-Nîmes encore plus accessible depuis l'extérieur.

Les développements spectaculaires de Montpellier et de Nîmes ont fait basculer, sur une période courte à l'échelle de l'évolution des territoires, l'espace régional dans le monde de l'urbain. L'accélération de leur croissance a profondément modifié les rapports ville-campagne, transformant les espaces ruraux proches en secteurs de périurbanisation résidentielle. Pour autant, le développement et le fonctionnement de ces espaces périurbains reposent largement sur la recherche permanente de réponses aux nouveaux besoins des populations pour une plus grande qualité de vie et un accès toujours plus performant aux services. Cette situation n'est pas sans faire peser de fortes tensions sur le marché foncier et sur l'environnement. La dépendance des territoires périurbains à une économie urbaine cristallise le besoin de la grande ville, renforce par voie de conséquence les migrations alternantes et aiguise le désir de rivage en faisant peser une pression forte sur la frange littorale.

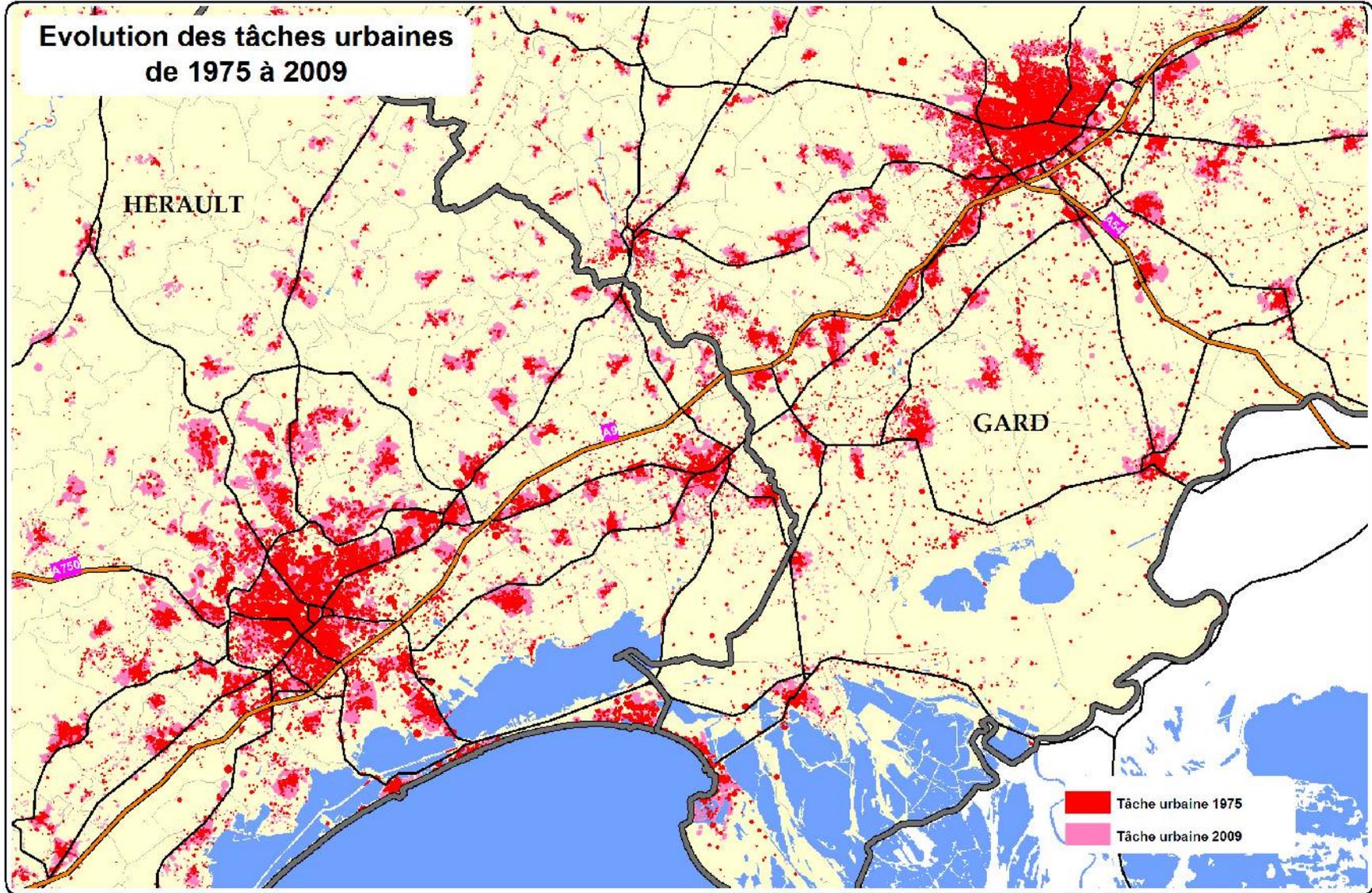
De fait, **d'importants conflits d'usage se font jour** :

- entre une **agriculture fragilisée** par le contexte économique globalement difficile et une **pression de l'urbanisation**, y compris dans des secteurs à forte valeur agronomique des sols et ayant fait l'objet de lourds investissements en terme d'irrigation.
- entre **protection des espaces naturels** à forte valeur patrimoniale et **extensions urbaines standardisées** conduisant à une banalisation des territoires, source de perte d'identité
- entre **économie touristique, économie résidentielle et économie de la mer et des étangs**, conduisant à une forte spéculation foncière avec pour conséquence un marché du logement extrêmement tendu et un développement commercial et touristique mal maîtrisé.

C'est ainsi que, face à ce phénomène de métropolisation, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) porté par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon a développé la vision d'une organisation du territoire régional s'appuyant sur la construction d'une métropole en réseau Sète-Montpellier-Nîmes-Alès.



(Extrait du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire – Septembre 2009)



Un déficit de gouvernance ne permettant pas de prendre en compte les spécificités du développement métropolitain des territoires

**L'émiettement des structures intercommunales**, leur petite taille y compris au niveau des communautés d'agglomération a conduit à une juxtaposition de stratégies sans faire système. Les SCoT n'ont guère fait mieux et **on dénombre 4 SCoT sur ce territoire de moins de 50 kilomètres de long et 25 kilomètres de profondeur** (cf carte « mosaïque des SCoT et Intercommunalités », ci-après).

Le découpage des intercommunalités sur lequel se sont calqués les périmètres de SCoT, au moins sur la partie héraultaise, a interdit toute réflexion **visant à l'émergence d'un projet de territoire associant littoral et zone rétro-littorale** et posant, à une échelle géographique large, les questions d'un outil touristique vieillissant et de l'articulation du littoral avec les villes de Montpellier et de Nîmes.

Pourtant, la structuration de ce territoire intermédiaire Montpellier - Nîmes autour de trois grandes entités paysagères en allant du sud au nord se prête particulièrement bien à une articulation entre littoral – zone rétro-littorale. On peut en effet distinguer :

- **le littoral et les étangs** incluant les stations littorales de Carnon, de la Grande Motte, du Grau du Roi ainsi que la Camargue des Marais.
- en contrebas de ces dernières, **le secteur des plaines** de Lunel-Mauguio, du Vidourle et du Vistre jusqu'à la frontière avec la plaine des Costières, vaste plaine parcourue d'Est en Ouest par les grandes infrastructures de transports (l'A9

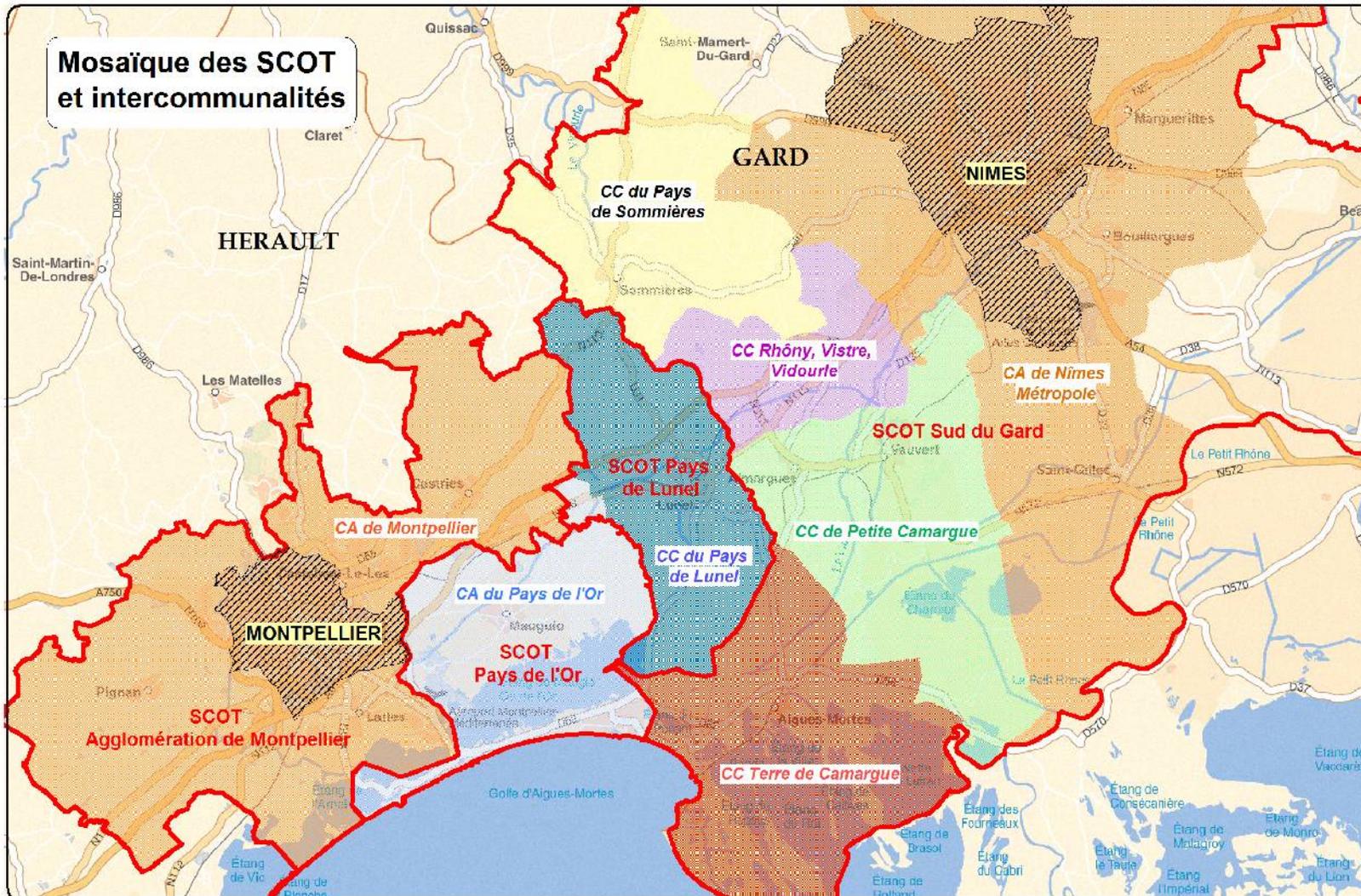
et demain l'A9b au droit de Montpellier, la RN113, la voie ferrée et demain la LGV du contournement Nîmes Montpellier)

- **les collines et garrigues** en rive gauche et droite du Vidourle ainsi que la Vaunage.

La Communauté d'agglomération de Nîmes métropole a davantage axé son projet de territoire en regardant vers Alès au travers du projet commun Nîmes-Alès et de son contrat d'axe ferroviaire.

Quant à la Communauté d'Agglomération de Montpellier, ses limites territoriales à l'Est ne lui ont pas permis de développer dans son SCoT un projet de développement cohérent, puisqu'elle n'a pas pu intégrer ni la plate-forme aéroportuaire, ni une véritable entité littorale.

Au contraire, les démarches de SCoT ont favorisé **un repli des territoires sur eux-mêmes**, refusant toute forme de coopération avec l'agglomération montpelliéraine et adoptant des projets d'aménagement et de développement ne tirant pas parti de la présence des agglomérations voisines.



## 2/ La métropolisation : effets induits

Le constat actuel de l'évolution de l'espace intermédiaire Montpellier-Nîmes montre qu'il est soumis à deux types de processus d'étalement urbain.

*L'étalement urbain lié aux couronnes péri-urbaines des agglomérations*

Un premier processus d'étalement urbain est lié à un **élargissement des couronnes périurbaines** de Montpellier et Nîmes, qui pour autant restent **en marge** des grands projets d'agglomération de Montpellier et de Nîmes.

En effet, côté Montpellier, la Communauté d'Agglomération développe un **projet très ambitieux d'ÉcoCité « de Montpellier à la mer »** qui place le littoral et les étangs au cœur de la réflexion et interceptant au passage le quartier de la future gare TGV. Le SCoT de l'agglomération montpelliéraine est à l'origine de cette grande orientation qui vise une intensification du développement urbain, associé à la réservation des grands paysages du littoral. Il s'agit ici de diversifier les fonctions, de constituer une véritable armature d'espaces publics qui structurera durablement les mutations et le développement de la ville (cf schéma ÉcoCité).

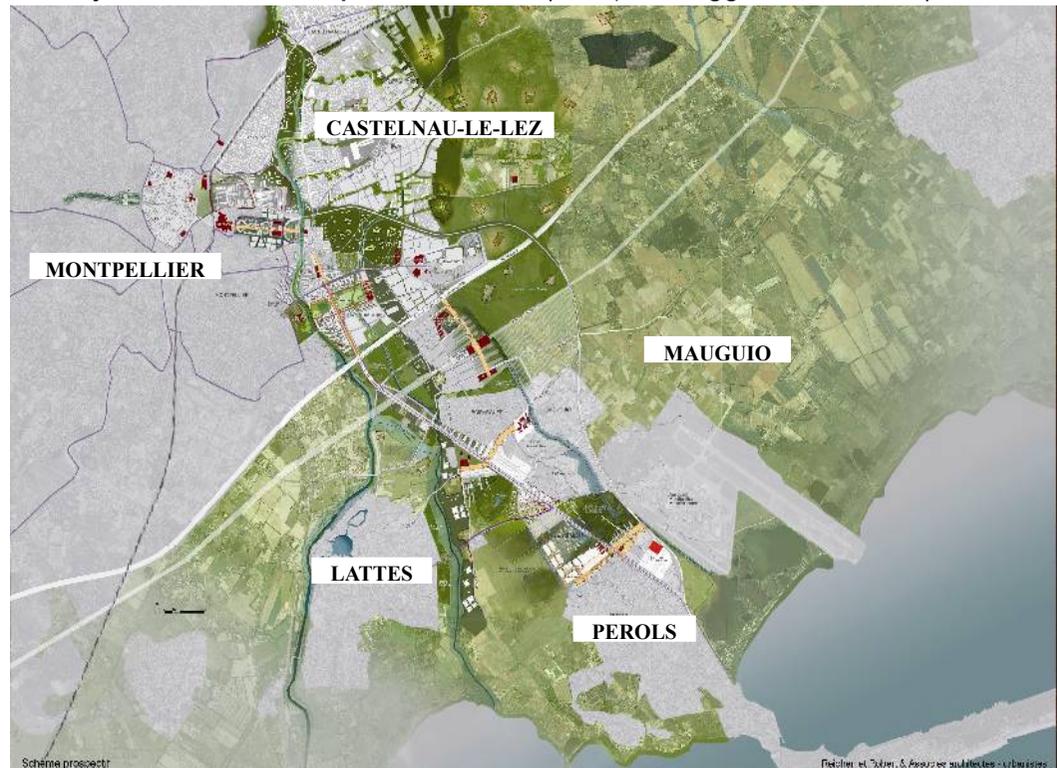
Les valeurs du SCoT reposent sur 3 grands axes :

1. une ville nature qui valorise les continuités naturelles et agricoles, qui développe des espaces naturels de proximité et leur confère une fonction de gestion hydraulique des cours d'eau et des crues.
2. une ville de services et de proximité qui développe les transports propres, qui optimise l'intermodalité avec l'objectif qu'à l'horizon 2020, 84 % des habitants de

l'agglomération et 82 % des emplois soient desservis par le réseau interconnecté de transports en commun

3. une ville économe, répondant aux besoins des habitants par une vraie mixité urbaine et sociale avec 25 % de logements sociaux, intégrant notamment en termes de formes urbaines et de performance énergétique le contexte climatique spécifique aux régions méditerranéennes, réinventant les nouveaux espaces de commerce de demain.

Projet ÉcoCité « de Montpellier à la Mer » (Montpellier Agglomération 2009)





Ainsi, **les territoires périphériques de l'Est de Montpellier et de l'Ouest nîmois se trouvent en grande partie exclus des grands projets urbains portés par les agglomérations.**

Pour autant, on ne peut les **assimiler ou les réduire à de simples périurbanisations radio-concentriques**, car la faible distance entre Montpellier et Nîmes associée à la qualité des infrastructures routières et ferroviaires les reliant, font qu'ils deviennent davantage **des espaces d'entre deux.**

Cette situation sera encore plus vraie quand la réalisation de la LGV aura permis d'augmenter le cadencement des TER inter-cités irriguant ainsi tous ces territoires d'entre deux.

*L'étalement urbain lié aux polarités de Lunel et de Sommières*

**Un second processus d'étalement urbain est induit par la constitution d'un territoire multi-polarisé** doté de pôles relais secondaires aux identités culturelles fortes que sont Lunel et Sommières qui prennent peu en compte l'influence des pôles métropolitains de Montpellier et Nîmes.

Nous ne sommes plus dans les périphéries de Montpellier et de Nîmes, mais dans un **territoire sous influence**, en déficit d'initiatives collectives et qui **doit trouver rapidement les pistes pour une meilleure gouvernance territoriale.**

Côté Hérault, le SCoT du pays de Lunel fixe comme orientation au territoire d'être un espace de respiration et d'équilibre en conciliant urbanisation et identité rurale. Par ailleurs, il développe une seconde orientation visant à favoriser l'accueil d'activités économiques sans poser la question des nécessaires

complémentarités avec les projets gardois. Si les traditions et la culture sont réellement de nature à fonder un projet territorial différent, ce dernier ne peut se faire **en ignorant les territoires voisins** surtout quand ceux-ci sont les deux villes locomotives du développement régional.

Pour la partie gardoise de cet espace, le SCoT du sud Gard prescrit d'organiser le développement urbain en s'appuyant sur deux bipôles urbains intermédiaires Sommières/Calvisson et Gallargues-le-Montueux/Aimargues. Force est de constater que ces bipôles ne développent **aucune stratégie particulière d'aménagement** et que seul un vaste projet économique porté par le Conseil Général alimente les débats locaux et s'avère être davantage une **source de tension entre les intercommunalités** du Pays de Sommières et de Rhône-Vistre-Vidourle qu'un projet partagé.

Ainsi, ce territoire multipolarisé réfléchit son projet de territoire :

- **en omettant de regarder ce qui se passe de l'autre côté de la limite départementale**
- **en ne tirant pas toutes les conséquences de son positionnement au sein d'un espace métropolitain**

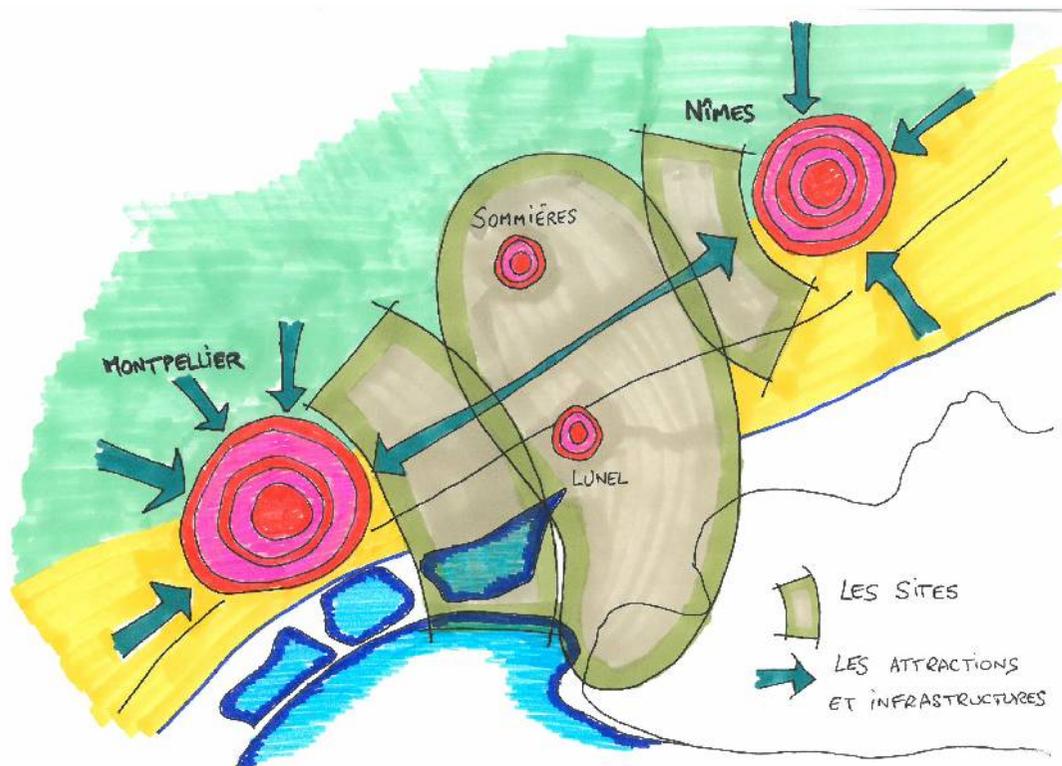
**C'est sur la base de ces éléments que nous avons décidé de faire de la question « du devenir des entre-deux métropolitains » situés entre Montpellier et Nîmes la thématique support de notre candidature à l'Atelier des territoires.**

Au-delà de l'enjeu régional que constitue cette question, elle permet de poser de réelles questions d'aménagement des territoires à des échelles plus locales.

### 3/ Des sites de projet

#### 3 sites d'entre-deux répondant d'une logique spécifique

Nous proposons de traiter de la thématique du devenir des entre-deux métropolitains en traitant au sein de l'espace intermédiaire Montpellier-Nîmes, les cas des 3 entre-deux suivants :



- **la frange périurbaine Est de Montpellier** regroupant 7 communes correspondant aux deuxième et troisième couronnes sous influence directe de Montpellier, et appartenant aux 2 communautés d'agglomération de Montpellier et du Pays de l'Or.
- **la frange périurbaine Ouest de Nîmes** comprenant 11 communes appartenant à la communauté d'agglomération de Nîmes métropole et aux 2 communautés de communes Rhône-Vistre-Vidourle et Petite Camargue.
- **l'espace multipolarisé interdépartemental autour de Lunel et Sommières** intégrant 31 communes faisant partie des 2 Communautés d'Agglomération de Montpellier et du Pays de l'Or, ainsi qu'aux 5 communautés de communes du Pays de Lunel, du Pays de Sommières, de Rhône-Vistre-Vidourle, de Petite Camargue et de Terre de Camargue.

Ainsi, chacun de ces sites témoigne d'une **cohérence propre et d'un fonctionnement spécifique** vis-à-vis des pôles métropolitains de Nîmes et Montpellier, tout en étant soumis **à la problématique commune de l'entre-deux**.

L'atelier des territoires permettra de faire dialoguer

- un « entre-deux » s'articulant autour de pôles d'équilibres secondaires pour le territoire intermédiaire.
- des « entre-deux » croisant phénomènes de périurbanisation liés aux franges d'agglomérations et tension induite par l'axe de développement Nîmes/ Montpellier.

Des questionnements communs qui permettront une montée en généralités

Le croisement de cette thématique avec les 3 sites proposés va permettre de mettre en évidence **une diversité de stratégies** et d'aborder des questions essentielles d'aménagement durable comme :

- **une meilleure intégration du littoral aux politiques d'aménagement** pour s'adapter aux nouveaux risques (risque inondation dans les zones deltaïques, submersion marine, changement climatique et montée des eaux, multiplication des phénomènes marins violents), pour assurer sa régénération (remise en nature) et pour accélérer ses nécessaires mutations pour répondre aux évolutions des consommations touristiques et au maintien des activités de pêche et de conchyliculture. Bien évidemment, les ateliers sur sites auront à faire émerger de nouvelles dynamiques de solidarités via, par exemple, des conventions ville-territoire entre littoral, grandes villes, agglomérations et les zones rétro-littorales de garrigues pouvant concerner les services publics et marchands, l'accessibilité en transports collectifs, la gestion collective des espaces de solidarité trans-territoriaux pour traiter, par exemple, du retrait stratégique des enjeux littoraux
- **une meilleure prise en compte de la préservation des espaces agricoles** avec notamment la constitution de circuits courts liés au marché métropolitain dans ce secteur géographique qui présente un fort potentiel agronomique des sols et une vaste zone irriguée par les réseaux BRL

- **la constitution d'une nouvelle offre touristique** offrant plus de diversité de choix et une meilleure circulation des consommateurs entre les différents espaces de façon à garantir une distribution plus équitable de la dépense touristique. Les réflexions sur les phénomènes de résidentialisation des stations balnéaires et sur l'évolution des attentes en matière touristique sont de nature à modifier la valeur d'usage des terrains sur le littoral et la valeur paysagère des entre-deux. Ainsi, les terrains encore aménageables du littoral, hors zones à risques inondation et submersion, deviennent de fait à la fois stratégiques et tributaires de l'image collective construite par l'arrière pays, le littoral et le couloir des déplacements
- **une structuration territoriale du développement économique, notamment des activités commerciales**  
La localisation des activités économiques doit être repensée dans un contexte plus global où chaque entre-deux trouve sa place dans une logique de performance économique et de complémentarité avec les villes de Montpellier et de Nîmes. La question du desserrement des activités hors des grands centres urbains constituent un chantier à part entière sur ces territoires d'entre-deux. Concernant l'offre commerciale, elle se concentre autour des échangeurs autoroutiers et sur les entrées d'agglomération, selon des modes de production standardisés et à l'initiative de chaque commune ou EPCI. Seule l'agglomération montpelliéraine a réellement investi cette question, allant jusqu'au réinvestissement urbain de friches commerciales. Il s'agira de lancer les bases d'une réflexion sur l'aménagement commercial des entre-deux dans une logique globale prenant en compte les vastes complexes commerciaux présents à Montpellier et Nîmes.

- **une opportunité de renouvellement urbain autour des gares**

Le report de la pression démographique se joue sur la double logique littorale et métropolitaine dans un contexte qui va être profondément modifié en matière de mobilité par la réalisation de la LGV. En effet, la nouvelle offre de cadencement sur la ligne actuelle va donner l'opportunité de penser et d'organiser différemment les solidarités territoriales. En ce sens, la valeur de localisation autour des gares dépasse largement les périmètres actuels de gouvernance en matière d'aménagement et d'urbanisme.

**Ces questions d'aménagement, communes aux trois entre-deux, vont permettre la montée en généralité recherchée par l'Atelier des territoires, par une comparaison des trois sites.**

*En résumé...*

En définitive, l'objectif majeur de l'Atelier des territoires sera **d'accompagner les élus et les acteurs des 3 territoires « d'entre deux » situé entre Nîmes et Montpellier vers l'émergence d'une stratégie territoriale partagée, s'inscrivant dans ce contexte de métropolisation.**

Plusieurs enjeux sont sous-tendus par cet objectif :

- **un enjeu d'aménagement des territoires « d'entre-deux »** au sein d'une dynamique plus globale de métropole en réseau qui ne soit plus subie mais dont les élus de ces espaces deviendraient des acteurs et des porteurs, abordant les questions de synergies économiques, de connexion entre pôles urbains, de mise en réseau des grands équipements, d'articulation entre développement urbain et déplacements.

- **un enjeu de gouvernance** permettant de dépasser le modèle actuel en faisant de l'Atelier des territoires le vecteur d'échanges entre acteurs de SCoT, d'intercommunalités, de communes, de l'Etat. Pour autant, l'atelier des territoires n'apportera pas toutes les réponses, mais il permettra d'initier une démarche, de faire émerger des pistes et d'inscrire le processus dans le temps
- **un enjeu de qualité et d'innovation urbaine** intégrant toutes les dimensions d'un développement durable du territoire. Dans un contexte de forte pression démographique qui s'inscrit sur des territoires d'entre-deux présentant de forts enjeux environnementaux et agricoles, il faut sortir des produits standardisés qui conduisent à la banalisation des territoires et innover pour laisser place à un développement plus identitaire, plus approprié aux modes de vie méditerranéens.
- **un enjeu de professionnalisation des acteurs du territoire.** L'atelier des territoires doit être l'occasion de structurer l'ingénierie locale, de tisser un lien fort entre ingénierie stratégique et ingénierie opérationnelle, entre sphère politique et sphère technique.

**Au travers de la démarche Atelier des Territoires, l'ambition de la DREAL LR et des DDT 30 et 34 n'est pas de répondre de manière exhaustive à l'ensemble de ces enjeux, mais d'initier une démarche de projet et un dialogue avec les élus, afin de faire émerger une réflexion commune. Cette démarche aura vocation à se poursuivre au-delà de l'Atelier par des démarches et des projets spécifiques, sur la base des pistes qui auront été co-construites.**

# Présentation des sites



Afin de simplifier la lecture du dossier, nous avons souhaité présenter dans un premier temps une **présentation synthétique** des atouts et des faiblesses de chacun des trois sites qui sont proposés :

- la frange périurbaine Est de Montpellier
- la frange périurbaine Ouest de Nîmes
- l'espace multi-polarisé interdépartemental autour de Lunel et Sommières

Nous nous intéresserons dans un second temps aux **acteurs politiques** qui, dans chacun des sites, seront mobilisés en première ligne dans cette candidature à l'atelier des territoires.

Enfin, un **diagnostic thématique détaillé** du secteur « Montpellier-Nîmes », décrit thème par thème ce qui rassemble et ce qui distingue les 3 sites proposés.

## 1/Synthèse des sites proposés

### 1/ La frange périurbaine Est de Montpellier



Très fortement tourné vers la capitale régionale, ce site est travaillé par une dynamique démographique, économique et commerciale très forte.

Sa croissance a conduit jusqu'à une multiplication par 3 de sa population depuis 1975 : ce fût le cas par exemple sur la commune de Mauguio, pourtant fortement touchée par le risque

inondation et concernée par la loi « littoral ». Cette dynamique territoriale se traduit par une population plus jeune et plus riche que la moyenne départementale.

L'ensemble des acteurs privés de l'aménagement y interviennent fortement pour développer de l'activité ou du logement au plus près des grands axes de circulation. La hausse des valeurs foncières liée à la valeur de localisation particulière de ces seconde et troisième couronnes de Montpellier, directement branchées sur des infrastructures qui vont encore être améliorées (TGV, Train régionaux, déplacement de l'autoroute), assure que le moteur de développement va continuer de tourner à plein régime. A l'instar du site de "la frange Est de Nîmes", le site souffre d'un manque d'anticipation dans les documents d'urbanisme opposables, auquel s'ajoute le manque de cohérence entre les SCoT, le tout conjugué avec un manque de gouvernance à une échelle supra-communale.

Ces trois facteurs conduisent à un mode de développement largement banalisé qui s'illustre au travers des zones d'activités le long de l'A9 et de la RN113 que les élus qualifient parfois eux-mêmes de « subi ».

Encore plus que le site de périphérie nîmoise, l'est héraultais accuse un déficit important en logements sociaux qui produit un marché locatif peu présent, à de forts loyers compatibles avec l'objectif de pouvoir loger les plus fragiles et permettre l'insertion professionnelle des jeunes. On note aussi des difficultés importantes d'hébergement des saisonniers, tant dans le secteur agricole que touristique.

**Le regard porté à l'échelle du site, permis par la démarche de l'atelier des territoires, est une opportunité pour changer les termes d'un débat qui s'est cristallisé sur les périmètres institutionnels en place.**

**Regarder à la fois la manière dont :**

**– les évolutions du système de déplacement structurant en entrée vers Montpellier vont permettre d'être source de projet sur cette seconde couronne**

**– les espaces rétro-littoral peuvent fonctionner en symbiose avec les espaces à fort caractère et très forte qualité environnementale que constitue le littoral et les étangs**

**... donnera des perspectives de projet qui intéressent les élus porteurs des SCoT et intercommunalités**

La montée en puissance des problématiques de gestion de la qualité des eaux, ainsi que la valorisation des terres agricoles à très haute valeur agronomique et irrigables pour permettre la diversification et la mise en place de circuits courts, sont aussi des éléments qui rendent incontournable, pour les élus du secteur, le besoin de maîtrise de l'urbanisation du territoire.

Cette "frange périurbaine Est de Montpellier" est menacée par une accélération du phénomène de métropolisation à l'œuvre avec la réalisation du déplacement de l'autoroute A9, du quartier de la "gare nouvelle de Montpellier", et du cadencement sur la voie ferrée actuelle. Cette attraction décuplée le sera aussi ponctuellement par un accueil d'activités et d'ouvriers/employés associé à la construction des infrastructures que les projets de planification urbaine actuels sur le secteur n'ont pas anticipé. La question risque encore d'être traitée dans l'urgence, dans le cadre non articulé des SCoT et PLU et par les EPCI en place si des démarches de projets de territoires transversaux n'offrent pas un espace d'échange et de construction de concepts opératoires sur le territoire. La réflexion conduite en miroir avec le site nîmois sera sans nul doute particulièrement riche dans le cadre des ateliers.

**2/ L'espace multipolarisé interdépartemental autour de Lunel et Sommières**



Le site, centré autour des pôles de Lunel et Sommières, est multipolarisé même si l'influence montpelliéraine y est prépondérante.

Il bénéficie déjà d'infrastructures de déplacement routières et ferrées performantes. Les futurs projets vont davantage le traverser que l'irriguer.

Pour autant, l'amélioration de la desserte TER va inscrire ce secteur central dans une logique inter-cités plus marquée et son environnement de qualité, ses traditions liées à la proximité de la Camargue vont en faire un territoire fortement attractif aux plans résidentiel ou touristique, car encore différent. La richesse patrimoniale et environnementale ainsi que la grande diversité de ces paysages offrent à ce site des perspectives importantes pour opérer une mutation de l'activité touristique vers un tourisme plus durable.

**Ainsi la possibilité de conjuguer valorisation agricole, développement économique et touristique est à la portée d'un projet de gestion des territoires naturels et de développements urbains pensés à l'échelle de ce territoire.**

Pour autant au sud, la frange littorale s'est développée depuis les années 60 autour d'un tourisme principalement de masse avec des équipements qui ont vieilli : de vastes campings, une forte proportion de résidences secondaires dans un parc un peu ancien. L'identité camarguaise se dissout dans ce secteur fortement mité où seule la commune d'Aigues-Mortes, avec son patrimoine remarquable, attire un tourisme de sites. Cette partie du site est aussi très fortement marquée par les débordements du Rhône, du Vidourle et l'intrusion marine le territoire. Elle ne dispose quasiment plus de zone de développement conséquente.

Le développement le long de la RN 113 et aux débouchés des échangeurs autoroutiers conjugué aux développements de lotissements standardisés modifient très rapidement ce paysage très ouvert de plaine. Un basculement d'image est en train de s'opérer sur fond de gouvernance inexistante.

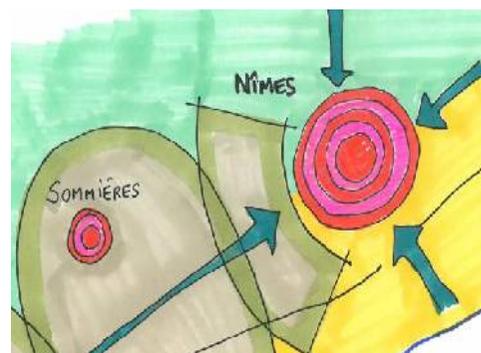
Ainsi l'interdépendance basée sur une réalité de territoire vécu et perçu dans son ensemble par les habitants actuels, les futurs et les touristes ne s'accompagne pas d'une vision d'ensemble à l'échelle de projets ou de démarche de planification stratégique.

Le besoin dans le cadre des SCoT « Grenellisés » d'intégrer la dimension commerciale et la concomitance de cette réflexion imposée qui doit déboucher sur l'établissement de DAC pour l'ensemble des SCoT constitue également une opportunité de projet qu'il s'agit de saisir à l'échelle du site dans son ensemble.

**L'enjeu sur ce territoire est vraiment de développer une vision interdépartementale cohérente et une gouvernance interterritoriale qui permettent de sortir des recettes et des habitudes de développement déqualifiant un territoire à l'environnement très sensible.**

Pour ce faire l'ingénierie de projet doit pouvoir exister à la bonne échelle, la principale menace résidant peut-être dans la difficulté à faire vivre des démarches qui permettent de la structurer cette réflexion. C'est sans doute cette analyse qui permet de mobiliser fortement tant le président du SCoT Sud Gard que son directeur pour soutenir activement la candidature de la DREAL à l'atelier des territoires.

### 3/ La frange péri-urbaine Ouest de Nîmes



Sous forte influence de Nîmes, ce site bénéficie d'une dynamique démographique, économique et commerciale qui permet d'imaginer une intervention publique capable d'orienter, d'organiser et d'optimiser le développement dans une logique intégrant les valeurs du développement durable.

En effet la présence d'un marché pour les aménageurs, les promoteurs et la chaîne des professionnels de l'immobilier aux côtés d'opérateurs économiques et commerciaux est un contexte qui reste porteur pour mettre en place des cadres de projet pour des opérations ambitieuses à différentes échelles d'intervention.

Cette réalité permet de répondre de façon innovante à la fois aux questions d'accueil et de développement d'activités et d'habitat, mais aussi aux questions posées en matière de requalification de zones obsolètes ou dégradées et de réinvestissement urbain.

Pour autant, la réalité actuelle est celle d'un manque d'anticipation dans les documents d'urbanisme opposables conjugué à un manque de gouvernance à une échelle supra-communale et un manque d'ingénierie d'accompagnement de projet. Ces trois facteurs conduisent à un mode de développement banalisé et subi. Les logiques classiques d'un développement profondément marqué par les prix du foncier élevé et des stratégies d'acteurs isolés sont ainsi à l'œuvre et produisent un étalement urbain très important et généralisé sur l'ensemble du secteur, y compris dans la Vaunage malgré sa haute qualité et sensibilité paysagère reconnue par les élus, et le long de la RN113, axe principal d'entrée sur Nîmes par l'ouest où se succèdent les zones d'activités et les complexes commerciaux.

**Cette réalité est en train d'évoluer et la démarche de l'atelier des territoires permettrait d'offrir un cadre pédagogique pour accompagner des évolutions de représentation déjà à l'œuvre chez les élus. En effet, paradoxalement, les études sur le risque inondation ont eu un effet positif en ce qu'elles modèrent l'étalement urbain mais aussi qu'elles participent à une prise de conscience des élus de la valeur stratégique des terrains non inondables.**

La montée en puissance des problématiques de qualité des eaux joue aussi un rôle dans la perception du besoin de maîtrise de l'urbanisation du territoire.

Comme pour la "frange ouest de Montpellier", la nécessité de cadrer rapidement les projets qui ne manqueront pas de se multiplier avec le phénomène de métropolisation, la réalisation de nouvelles infrastructures de déplacement est patente. Ces mêmes

dynamiques qui vont trouver sur ce site et celui de la périphérie montpelliéraine des résolutions différentes, avec des ingénieries et des projets politiques divers, permettront d'instaurer un échange riche et à l'échelle de réflexion du grand territoire. C'est sans doute un moyen efficace de ne pas tomber dans les difficultés de gouvernance qui naissent dans des secteurs qui connaissent un même destin et qui sont découpés par plusieurs intercommunalités. C'est aussi une manière de faire vivre une démarche de projet pour précéder le lancement de la révision du SCoT sud Gard qui devrait être acté d'ici la fin de l'année.

## 2/ L'engagement des élus dans la démarche d'Atelier des territoires

Les agglomérations montpelliéraine et nîmoise sont très intéressées par la démarche Atelier des territoires. Celle-ci va tout à fait dans le sens de leur souhait de coopération encore exprimé en juin dernier à l'occasion des « petits déjeuners de la lettre M », acteur de presse indépendant, informant les décideurs de l'actualité économique en Languedoc-Roussillon. Le président du SCoT du sud du Gard, dont le périmètre couvre la partie concernée de la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole ainsi que les 4 communautés de communes gardoises a également confirmé son intérêt pour cet atelier, à la veille du lancement de la révision de son SCoT.

Par ailleurs, plusieurs élus moteur sur les secteurs de l'étang de l'Or et du pays de Lunel seraient prêts à participer à la réflexion, s'agissant d'une démarche de projet et non d'une réflexion sur les évolutions des périmètres d'intercommunalité.

### 3/ Présentation thématique détaillée :

#### a/ Climat et Paysage

##### Le climat

Le climat méditerranéen, avec **ses hivers doux et ses étés chauds** est caractérisé par un **ensoleillement important qui participe à l'attrait important du territoire**. La zone climatique se caractérise par une importante sécheresse en été et des précipitations abondantes en automne générant de fréquentes inondations. **Les précipitations prennent souvent un caractère orageux et violent, on parle « d'épisodes cévenols ».**

Le Mistral et le Marin sont les principaux vents qui soufflent dans le secteur. Le premier s'engouffre dans la vallée du Rhône qui le canalise et le renforce. Le second affecte plutôt les zones de plaines littorales jusqu'aux costières.

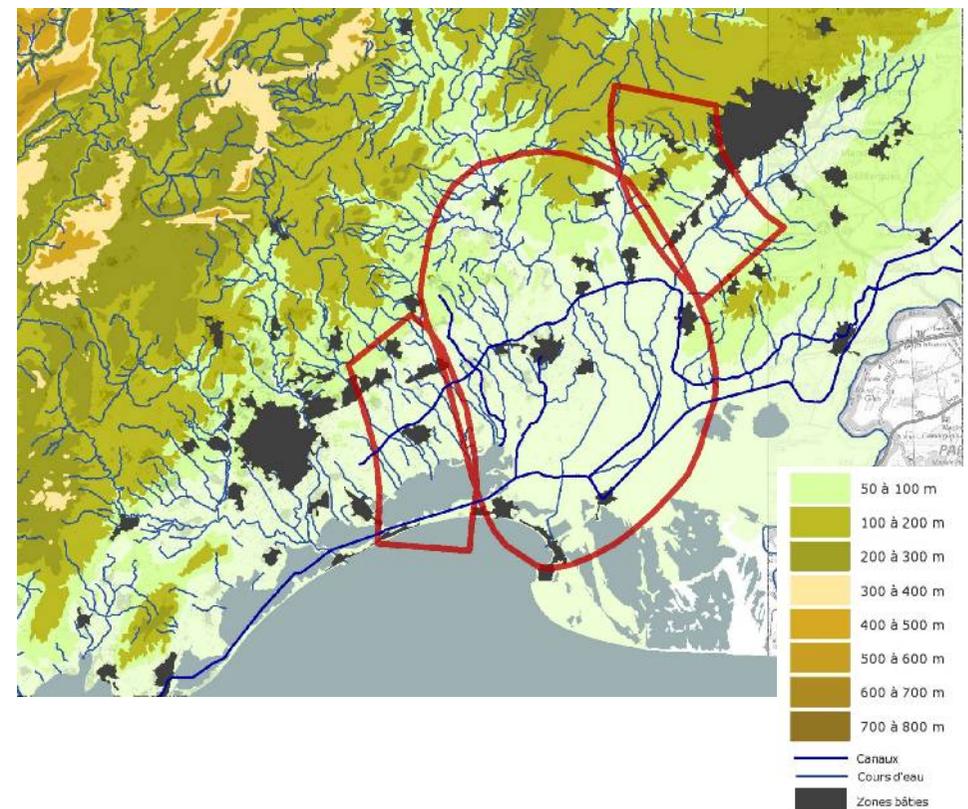
En moyenne, les cumuls annuels sont inférieurs à 600 mm. Ces valeurs, parmi les plus basses de France, **forment les paysages typiques de garrigues**.

**Un climat méditerranéen attractif, qui façonne le territoire, mais aux conséquences parfois violentes.**

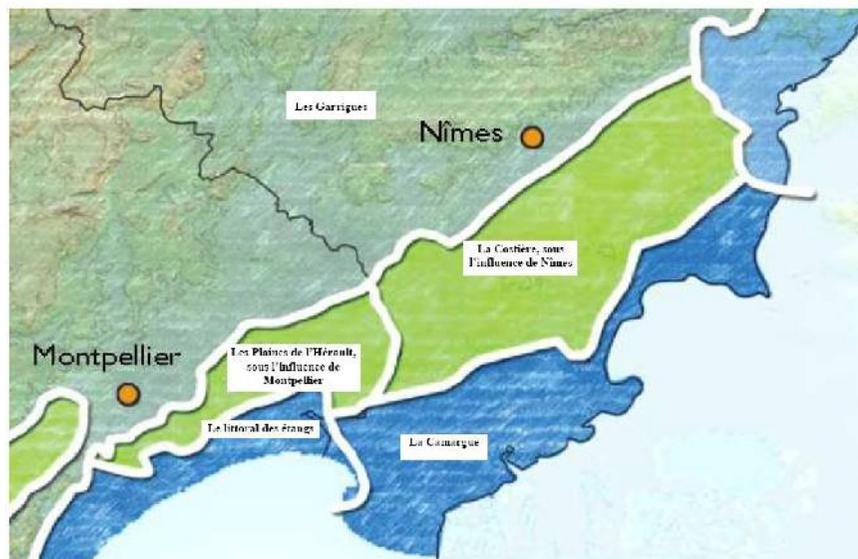
##### Le relief, les sols, les paysages

Concernant le relief et les sols, **la zone concernée s'étend sur trois bandes longitudinales aux caractéristiques géologiques distinctes.**

Bordé par la Garrigue, les Costières et la Vistrenque à l'Est et par la Cadoule à l'ouest, les sites proposés se structurent pour la frange urbaine Est de Montpellier et le territoire sous influence directe des pôles « d'équilibre » de Lunel et Sommières selon **trois paysages très marqués**.



**Les grands ensembles de paysage du Languedoc-Roussillon**  
(Atlas des paysages – mars 2010)



- **au Sud, le lido, les étangs, une large partie de la petite Camargue.**

Le littoral s'étend sur une vingtaine de kilomètres, de Palavas jusqu'au Grau-du-Roi. Il est composé principalement d'étangs successifs, séparés les uns des autres par des routes d'accès au bord de mer ou par le canal du Rhône à Sète qui les traverse : étang de l'Or, étang du Ponant, étang du Repaus, étang du Roi, etc.

Les sols sont constitués de sédiments accumulés au quaternaire. Au cours de cette ère, l'alternance de climats froids et de climats proches de la période actuelle provoque l'érosion par le gel et la variation du niveau marin. C'est ainsi que s'est formé le fragile et instable littoral

actuel. Un mince et fragile cordon sableux – ou lido – sépare les étangs de la mer. Ce lido a été en partie urbanisé par la Mission Racine et accueille les stations balnéaires : Le Grau du Roi, La Grande Motte, Carnon, Palavas-les-Flots.

Le littoral abrite une **richesse environnementale extraordinaire classée réserve de biosphère**. Cette nature protégée offre aussi un écrin à un patrimoine remarquable avec Aigues-Mortes, les Salins du Midi, et l'ensemble des éléments de patrimoine support du projet de l'opération Grand Site Camargues Gardoise. L'ensemble de ces richesses offre des images d'Epinal reprises dans les tableaux classiques jusqu'aux guides touristiques.

- **au Nord, le pays des Garrigues de Montpellier et de Nîmes**, avec ses villages en promontoire et leur « sky-line » typique. La zone des garrigues s'étend au nord de nos trois zones sur une vaste zone de collines et de plateaux calcaires, alternant avec des bassins marneux ou alluviaux généralement entre 50 et 150 m d'altitude. La végétation y est caractéristique, à base de chêne vert et de chêne pubescent, parfois réduite à l'état de broussailles de chêne Kermès, de thym, de romarin, etc. Cette végétation est très sensible au risque feu de forêt.
- **en partie centrale, se développe l'étendue des plaines :** plaine de Mauguio et de Lunel, puis la plaine de la Costière au pied des garrigues de Nîmes. La vaste plaine de Lunel-Mauguio sépare les lagunes littorales (étang de Mauguio) des reliefs des garrigues sur 8km du nord au sud. D'est en ouest elle s'étend du Vistre dans le Gard jusqu'à la Mosson dans la périphérie de

Montpellier, sur 35 km. Recouverte par les dernières mers de l'ère Tertiaire au Pliocène, elle est très aplanie, l'altitude atteignant à peine 10m à Lunel. Des reliefs peu nombreux, de larges ouvertures et la rareté des bois, caractérisent cette étendue.

La plaine des Costières est située au sud du rebord des Costières. Légèrement en pente, elle est dépourvue de micro-reliefs : culminant à moins de 12 m d'altitude aux dunes de l'Espiguette (moyenne de 5 m).

On peut distinguer également le long du Vistre un étroit couloir agricole qui n'excède pas 5 km de large : la Vistrenque. Elle est limitée à l'ouest par le cours du Vidourle et à l'est par l'escarpement de Meynes. Cette plaine humide, jadis marécageuse, est maintenant assainie par de nombreux drains profonds et des canaux. Cela a permis le développement de la polyculture qui recule aujourd'hui devant le front d'urbanisation de Nîmes et la multiplication des infrastructures de transports.

**La plaine reçoit le couloir de déplacement des grandes infrastructures et ne présente pas de réel intérêt paysager,** malgré la présence de terres agricole de grande qualité et la présence forte de la vigne qui permettraient de « sculpter un paysage ». De la même façon les cours d'eau, perpendiculaires au littoral et aux infrastructures, constituent des réserves de biodiversité et peuvent participer aux trames vertes et bleues et à la mise en valeur d'un projet à l'échelle du territoire intermédiaire.

### Les grands enjeux paysagers :

Pour le site **la frange urbaine Ouest de Nîmes**, la plaine de la Vistrinque au même titre que sur les deux autres sites ne présente pas qualité remarquable mais, au nord de l'A9 les reliefs sont couverts de pins parasol, chênes Kermès, pins d'Alep et une large part du secteur est protégée par des ZNIEFF marquant ainsi la richesse de la biodiversité du site. Enfin au Nord du secteur, la Vaunage présente un paysage remarquable avec une plaine agricole préservée, avec l'existence d'une charte paysagère complètement cernée de collines et soumise à une très forte pression du fait de sa proximité directe avec Nîmes

Les enjeux pour **la frange urbaine Est de Montpellier** répondent en écho à ceux de la frange urbaine Ouest de Nîmes avec un besoin de structuration et de traitement des logiques d'entrée de ville et " d'urbanisation d'infrastructure " pour leur partie en plaine et un enjeu de préservation sur un espace particulier, sensible, identitaire et fortement travaillé par les phénomènes de pression d'urbanisation résidentielle.

Pour le **territoire intermédiaire** qui s'étire perpendiculairement à la voie domitienne l'enjeu est bien d'intégrer que ses qualités et son **patrimoine naturel, culturel et historique riche**, qui participe au-delà de la qualité propre du territoire à attirer les près de 10 millions de touristes qui viennent en Languedoc Roussillon chaque année principalement grâce à l'attrait de la cote mais qui bénéficient des richesses urbaines et naturelle du rétro-littoral.

**Des paysages remarquables fragiles et souvent peu perçus depuis le « couloir de déplacement » languedocien.**

## b/ La gestion de l'eau et les risques

Le régime méditerranéen est caractérisé par l'alternance de longues périodes sèches et d'épisodes pluvieux intenses. Le régime des cours d'eau est donc lui-même très contrasté. Sur les sites d'étude, les cours d'eau ont un état écologique qualifié de moyen (Dardaillon, Bérange, Viredonne, Cadoule) à mauvais (Salaison, Vidourle de Sommières à la mer, entier linéaire du Vistre), leur dégradation étant principalement due à la présence généralisée de produits phytosanitaires ou de pollutions diverses. L'atteinte du bon état écologique au sens de la directive cadre européenne sur l'eau, traduite dans le SDAGE, est fixé à 2021 pour la majorité de ces cours d'eau.

Plusieurs nappes, dont certaines d'importance stratégique pour l'alimentation en eau potable, constituent les masses d'eau souterraines du territoire. Parmi les nappes alluviales, celle de la Vistrenque est très exploitée : elle permet l'alimentation en eau potable d'environ 130.000 personnes. Elle est cependant très vulnérable aux nitrates d'origine agricole et aux produits phytopharmaceutiques.

La gouvernance de l'eau est assurée par CLE des SAGE : le SAGE de la Petite Camargue et celui de l'étang de l'Or sont en cours de révision, celui de la Vistrenque en cours d'élaboration. Naturellement, **ces SAGE travaillent sur des territoires qui ne sont pas appuyés sur les limites administratives des intercommunalités, ce qui ne facilite pas l'appropriation et l'intégration de cette problématique majeure**, d'autant que les compétences eau potable et eaux usées reposent sur des structures différentes et variables selon les communes.

En matière d'eau, l'enjeu du territoire urbain entre Nîmes et Montpellier est **la qualité de la ressource**. Plusieurs facteurs concourent à dégrader la qualité des eaux superficielles (pollutions ponctuelles ou diffuses, rejets..).

Dans les deux départements, la priorité affichée est la mise en conformité des stations d'épuration, dont le parc est composé de nombreuses petites unités vieillissantes, et la gestion des boues issues de ces stations. Concernant l'eau potable, le bilan de l'ARS indique une dégradation de la qualité de la ressource, certaines unités de distribution affichant des taux de nitrate et des teneurs en produits phyto élevés, rendant l'eau distribuée ponctuellement de mauvaise qualité, notamment en Vistrenque. Certains captages, particulièrement menacés, ont été classés prioritaires et nécessitent un programme d'action de lutte contre les pollutions diffuses.

Afin d'assurer une vie harmonieuse et de concilier l'ensemble des usages (habitat, économie, infrastructures, agriculture, biodiversité) qui convoitent le territoire, il est impératif de garantir un partage équilibré de la ressource.

Concernant les risques, le territoire entre Nîmes et Montpellier est une illustration typique de la plaine languedocienne :

- d'une part, il présente une **activité industrielle relativement faible**, peu d'établissements classés Seveso s'y sont installés, comme c'est le cas sur une majorité de la région Languedoc Roussillon qui est plutôt une terre de services, d'activités agricoles et tertiaires, complétée d'un développement touristique fort sur son littoral.

- d'autre part, il est caractérisé par une **forte vulnérabilité aux risques naturels parmi lesquels le risque inondation** est le plus marquant, (à la fois ruissellement, débordement de cours d'eau ou de submersion marine). En effet, cette plaine plate et striée de voie de communication a, depuis l'Antiquité, été utilisée pour les déplacements et l'implantation humaine. La seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a traduit, ici encore plus qu'ailleurs, le développement urbain effréné privilégiant l'étalement urbain et le lotissement pavillonnaire à la faveur d'un calme météorologique et d'un développement social et économique basé sur l'usage de la voiture individuelle.

La très forte attractivité du territoire, qui accueille plusieurs milliers de nouveaux habitants chaque année, a renforcé ce développement qui s'est donc fait principalement dans les zones plates et donc inondables. **La défense contre les inondations, longtemps considérée comme la réponse absolue, a montré ses limites en 2002, en 2003 et en 2005**, où des digues ont cédé le long du Bérange, du Vidourle ou du Vistre.

Localement, les secteurs "frange est de Montpellier" et "frange ouest de Nîmes" sont concernés par les débordements de cours d'eau côtiers, principalement la Cadoule et la Bénovie côté héraultais, dont les lits mineurs sont perpendiculaires à la côte et aux principales infrastructures, et le Vistre côté gardois, qui occupe une large plaine parallèle à l'autoroute A9 et à la future ligne LGV.

Quant au secteur central, il est profondément **marqué par la zone inondable du Vidourle**, cours d'eau tempétueux et largement endigué dans sa basse plaine sur ses deux rives, qui marquent la

limite départementale. Outre le Vidourle, ce secteur est sous l'influence du petit Rhône côté Gard. La vaste dépression qui prolonge à l'est l'étang de l'Or est une zone très marquée par les débordements du Vidourle et l'intrusion marine.

**La présence de l'eau est marquée sur ces trois territoires. Deux enjeux majeurs : préserver la qualité des cours d'eau et limiter l'exposition aux risques d'inondation**

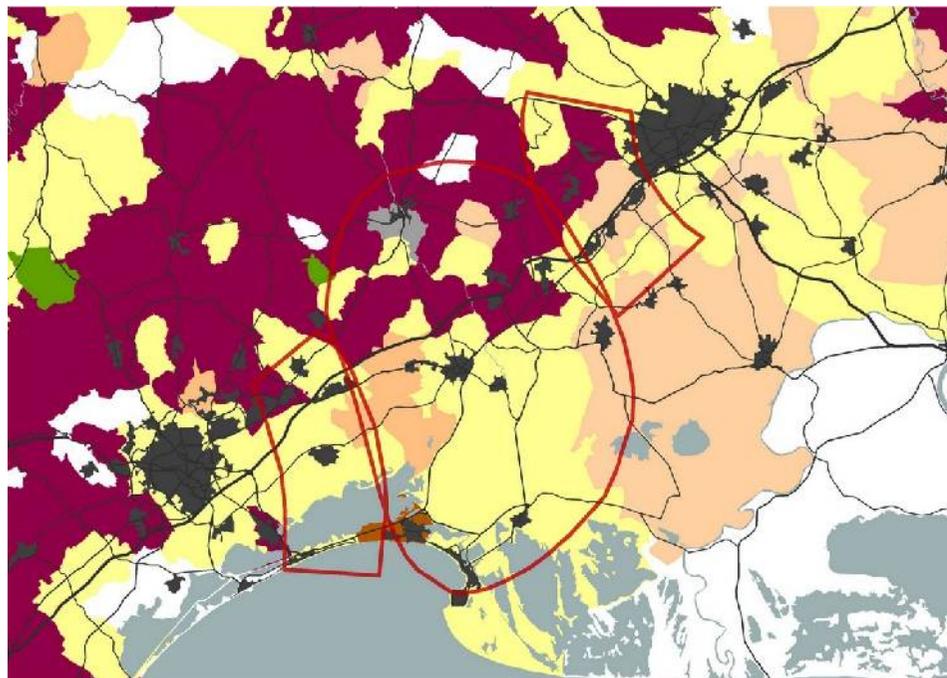
### c/ Agriculture

Comme partout ailleurs sur les deux départements, on constate sur les territoires étudiés :

- une concentration et un regroupement des exploitations depuis 2000, corroboré par l'augmentation de la surface agricole moyenne et de la production brute standard toutes catégories d'exploitation confondues (petites, moyennes, et grandes)
- un vieillissement continu des exploitants et un déficit d'installation
- une baisse du nombre de salariés agricoles, salariat qui demeure toutefois important dans le Gard.

Les orientations dominantes des exploitations sont la viticulture, le maraîchage et la poly-culture (c. *carte des orientations technico-économiques - ci-après*).

Carte des orientations technico-économiques (OTEX) permettant de qualifier les orientations dominantes des exploitations agricoles -source DRAAF LR



**Otex dominante 2010**

- Autres grandes cultures
- Elevage bovins, ovins, caprins
- Elevages avicoles
- Légumes, fleurs, fruits
- Polyculture et polyélevage
- Viticulture

La **vigne**, culture majoritaire du Languedoc Roussillon, a connu **une baisse importante de surface** depuis 30 ans notamment sur les zones de plaines. La production s'est repliée sur **les secteurs plus qualitatifs** (Muscat de Lunel, Costières de Nîmes) et la frange des garrigues au Sud de Sommières jusqu'à l'est de Nîmes. Le système coopératif reste dominant même si la commercialisation en domaine est très dynamique (environ 25 % des volumes).

**Les cultures légumières**, cultures de plaine par excellence, ont peu évolué en surfaces entre 2000 et 2010 sur le Gard. Sur la Plaine de Mauguio, cette production couvre une faible surface mais a atteint **un niveau de performance très élevé**. La culture de melons est très majoritaire. Cette production nécessite un volant foncier très important (rotations) et **les producteurs sont en perpétuelle recherche de terres**.

L'**arboriculture** a connu une baisse de surfaces notamment dans la partie Gardoise excepté pour **les surfaces en oliviers qui progressent**. L'arboriculture est très présente sur la plaine de Mauguio et sur les communes du Sud de Nîmes.

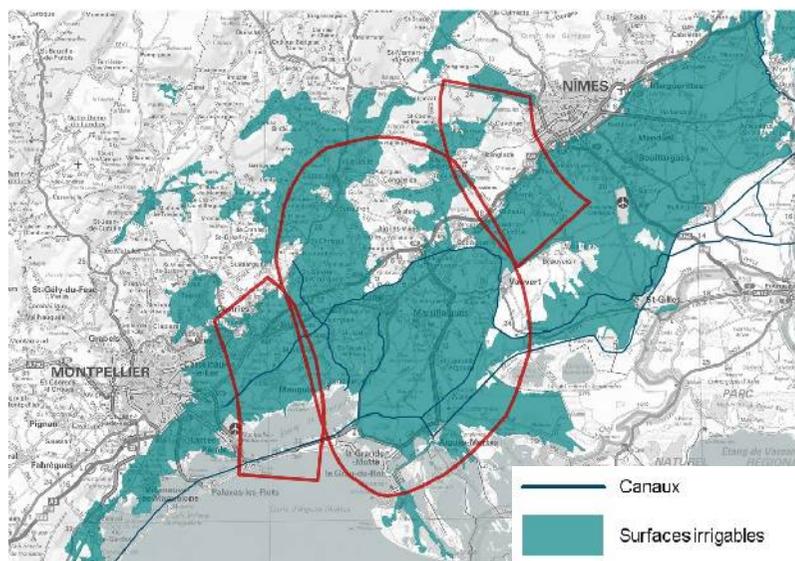
**Les grandes cultures** (céréales, protéagineux) ont connu un essor important sur toutes les zones. Ces cultures peuvent constituer parfois en une solution d'attente dans une optique d'urbanisation future.

**L'élevage de bovins et de chevaux** est très présent en bordure des étangs. il demeure extensif. Les animaux sont élevés pour les courses camarguaises, les fêtes taurines et la commercialisation de la viande. On note par ailleurs un développement de l'élevage de loisirs parfois source de mitage et de cabanisation.

**L'ancrage territorial est très fort en matière d'agriculture sur les trois territoires.** En plus des appellations viticoles comme le « Coteaux du Languedoc » ou l'AOC « Costières de Nîmes », de nombreuses AOC communales sont également présentes : l'AOC Pélardon des Cévennes, Taureau de Camargue, Olive et Huile d'olive de Nîmes.

De surcroît, on assiste à un **développement de la commercialisation en circuit court** sur l'ensemble du secteur, lié aux phénomènes de métropolisation. Dans le Gard on estime que le quart des exploitations vend en circuit court.

Enfin, l'irrigation est un atout important pour l'ensemble de la zone étudiée. En effet, la quasi-totalité du secteur est irrigable (équipement BRL), ce qui a autorisé les efforts de diversification et permet une irrigation de la vigne, indispensable à terme dans un contexte de réchauffement climatique.



**Une agriculture diversifiée en mutation, confrontée à la crise économique et au réchauffement climatique.**

**Des terres agricoles particulièrement riches, sous pression de l'urbanisation liée aux phénomènes de métropolisation en cours.**

*d/ Démographie / population active*

**Un territoire marqué par une très forte dynamique démographique**

### **Evolution de la population de 1975 à 2009**

Elle a été très importante entre 1975 et 1990, avec des taux de variation de population qui ont pu atteindre 4,7 % d'augmentation annuelle. Les communes les plus concernées par cette hausse se concentrent sur la périphérie des villes pôles : Nîmes et Montpellier.

La tendance se poursuit ensuite avec les communes autour de Lunel le long de l'autoroute.

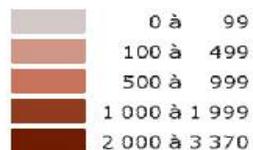
Entre 1990 et 2009, la variation de population est moins spectaculaire mais reste toutefois forte en se maintenant entre 1,8 et plus de 2,7 % pour la plupart des communes de ce secteur.

Entre 1999 et 2009, la croissance démographique se maintient au-dessus de 1,5 % pour la majorité des communes situées entre Nîmes et Lunel alors qu'à l'ouest de Lunel, cette variation de population est plutôt contenue entre 0,5 et 1%

## Évolution de la densité de la population entre 1975 et 2009

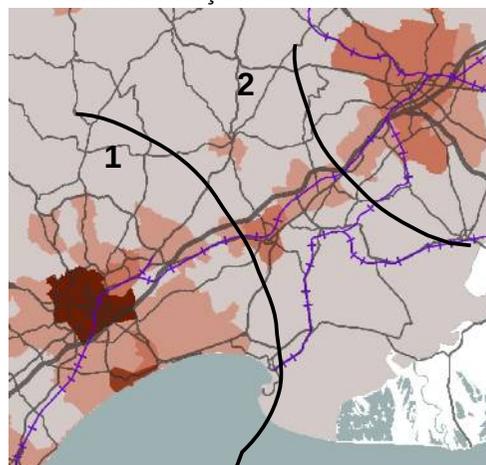
Les dynamiques de peuplement entre Montpellier-Nîmes montrent une expansion des zones urbanisées convergente vers le site 2. Un phénomène de report des populations sur ces sites depuis les pôles apparaît ainsi de façon nette.

Densité (nbre habitants/Km<sup>2</sup>)

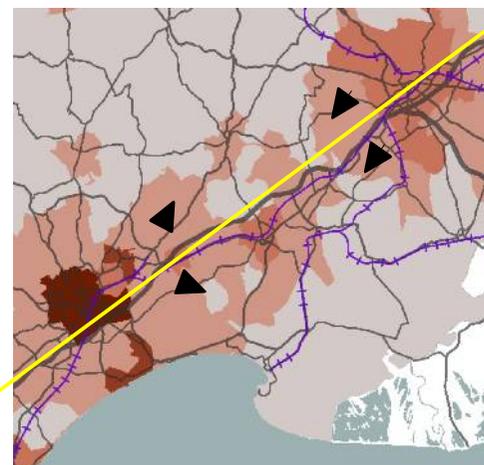


Voies ferrées

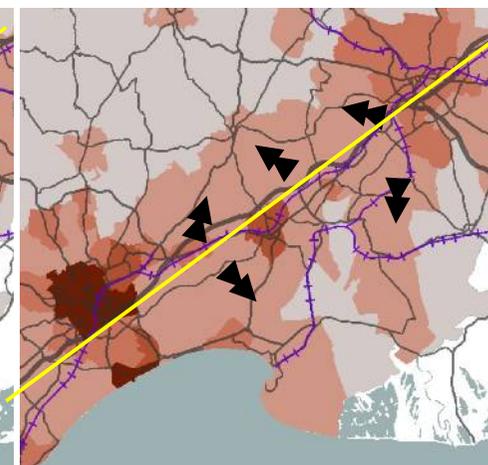
Réseau routier principal



1975



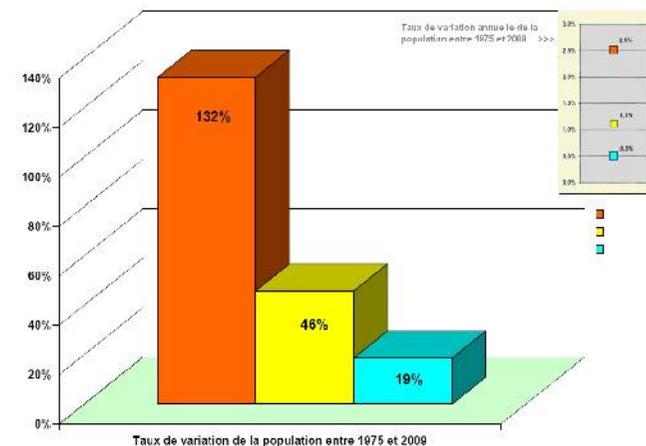
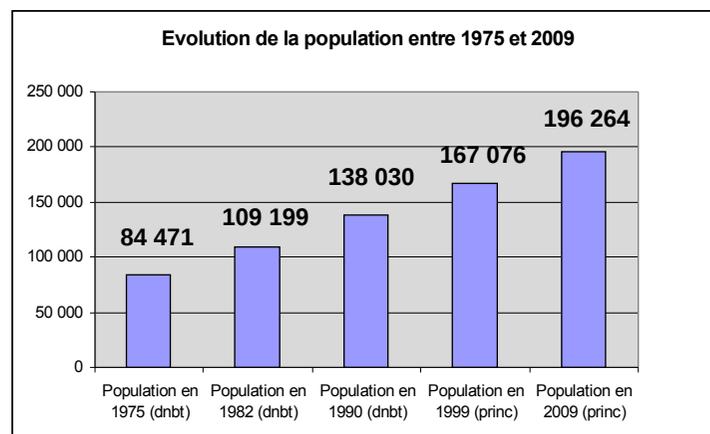
1999



2009

## Une variation de population de 132 % entre 1975 et 2009

soit un taux de variation annuel moyen assez soutenu de 3 % contre + 1,1 % pour la région Languedoc-Roussillon et +0,5 % pour le territoire national.. La croissance démographique entre Montpellier et Nîmes a été particulièrement forte. Son ampleur et sa rapidité confirme une urbanisation subie où ces territoires ont « récupéré » la croissance que les pôles urbains ne pouvaient absorber.



## Densité de population

L'évolution des densités est intéressante à observer. En effet, en 1975, les communes dont la densité de population est la plus importante se répartissent sur un axe Montpellier-Nîmes en passant par Lunel. Les densités de population sont pour ces-dernières supérieures à 76,2 habitants par km<sup>2</sup>.

En 1999, la zone de plus forte densité s'élargit sur les extrémités ouest (côté Montpellier) et est (côté Nîmes) et rejoint autour de Lunel : les densités de population les plus importantes sont supérieures à 101,6 habitants par km<sup>2</sup>.

**On constate donc une réelle explosion démographique de cette zone entre 1975 et 1999** : la majorité des communes « denses » dans les années 75 sont passés d'une densité de population entre 24 et 38 habitants par km<sup>2</sup> à plus de 101,6 habitants par km<sup>2</sup>. Par comparaison, si la croissance se poursuit de puis 99, le rythme est moins effréné. En effet, entre 1999 et 2009, la densité de population est passée de 101,6 à 112,1 habitants par km<sup>2</sup> pour les communes les plus impactées.

Une telle dynamique de croissance démographique a eu un très fort impact sur le territoire, en termes de constructions de logement, de consommation de l'espace, d'infrastructures (routières, voies ferrées, équipements, etc.).

Ces territoires, face à l'urgence, ont eu tendance à construire des espaces mono-fonctionnels : routes, logements, équipements commerciaux. Le manque de projets d'ensemble se traduit aujourd'hui dans un certain manque de cohérence des aménagements et un paysage urbain peu attractif.

## e/ Logement

**Une progression de l'offre de logements importante mais insuffisante pour compenser l'explosion démographique du secteur**

Les trois secteurs ont connu une dynamique très importante en matière de construction avec des progressions de l'ordre de 30% entre 1999 et 2009. Malgré cela, **la pénurie de logements demeure**, notamment dans le secteur de l'offre locative sociale.

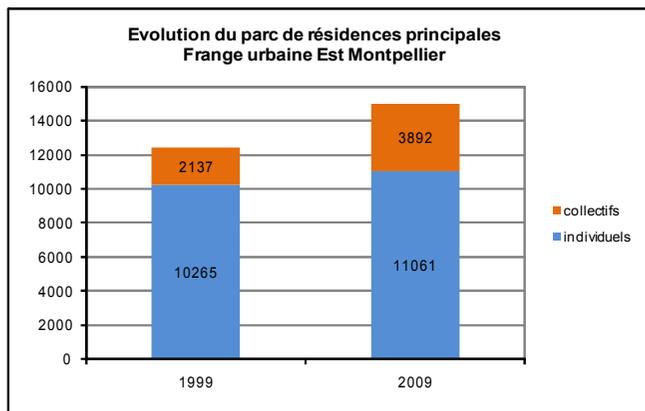
Plus précisément on constate dans les trois sites :

- **Frange péri-urbaine Est de Montpellier**

Pour la période de 1982 à 2009, on constate un ralentissement de la croissance du parc même si la moyenne annuelle d'évolution du parc (440 nouveaux logements par an) reste importante.

Le parc de logements est constitué à près de 80 % de résidences principales (en 2009) à l'exception de Mauguio qui compte un tiers de résidences secondaires (secteur touristique de Carnon). Le taux de logements vacants se stabilise autour de 4% mais on en compte plus de 700 sur la zone.

L'évolution du parc de maisons individuelles entre 1999 et 2009 est faible (5 % en moyenne) en comparaison de celle de l'habitat collectif (274 % en moyenne sur la zone) : un phénomène de densification est en cours, lié notamment au prix du foncier (cf. paragraphe suivant).

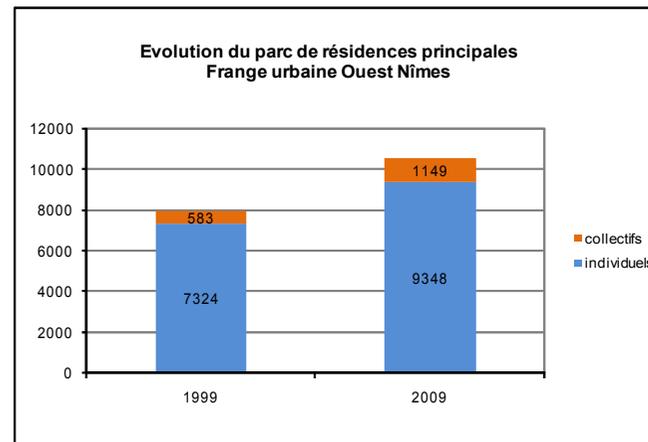


En 2011, le parc HLM présent sur ce territoire est de 766 logements, soit 0,6 % du parc régional de logements sociaux. La vacance constatée sur cette zone est minime, de l'ordre de 0,5 %, ce qui indique une situation de forte tension.

- **Frange péri-urbaine ouest de Nîmes**

Pour la période de 1982 à 2009, on constate une croissance du parc importante (30 % environ) mais stable avec une moyenne annuelle d'évolution du parc de 250 nouveaux logements par an. Nous avons essentiellement sur ce territoire des résidences principales (+ de 90 %). Le taux de logements vacants se stabilise autour de 5 %, on en compte près de 600 sur la zone en 2009.

L'évolution du parc de maisons individuelles entre 1999 et 2009 est plus élevée qu'autour de Montpellier (12 % en moyenne). En revanche, l'habitat collectif, s'il s'accroît fortement dans le secteur (148 % en moyenne sur la zone), progresse moins vite qu'en périphérie de la capitale régionale.

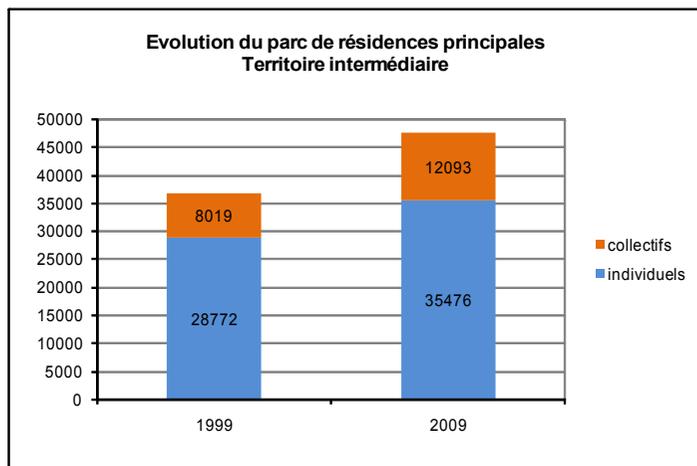


En 2011, le parc HLM présent sur ce territoire est de 365 logements, soit 0,3 % du parc régional de logements sociaux. La vacance minime de l'ordre de 0,5 %, montre une tension forte sur le logement social dans cette frange urbaine de Nîmes.

- **Espace multipolarisé inter-départemental**

Pour la période de 1982 à 2009, on constate une croissance du parc en forte progression (valeur moyenne entre 26 et 32 %) et une moyenne annuelle d'évolution du parc de 1200 nouveaux logements par an.

Les **résidences secondaires** représentent en 2009 près du tiers du parc total de la zone, elles sont situées principalement sur la commune du **Grau du roi**. Les 2000 logements vacants, dont près du quart sont sur la seule commune de Lunel, représentent 5% du parc total. L'évolution de construction de maisons individuelles entre 1999 et 2009 est importante (26 % en moyenne sur la zone). Les logements collectifs progressent également fortement (179 % en moyenne sur la zone).



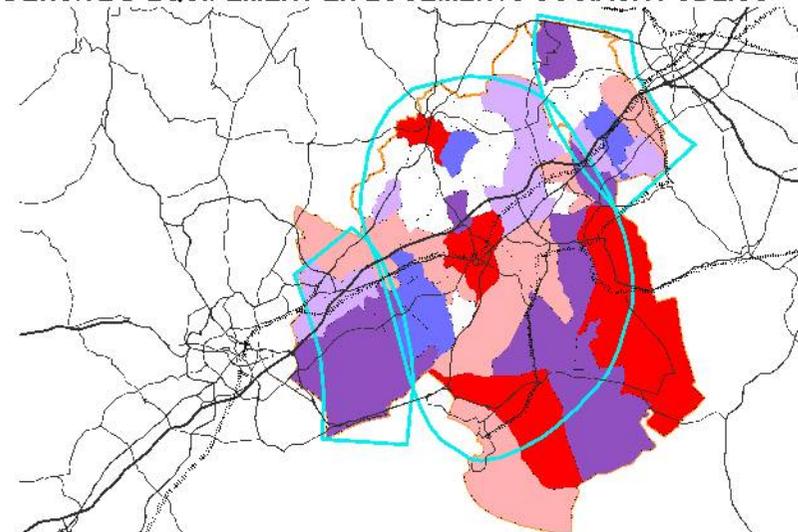
En 2011, le parc HLM présent sur ce territoire est de 4545 logements, soit 3,8 % du parc régional de logements sociaux. L'attractivité de cette zone induit une forte pression sur le parc social, la vacance n'y est que de 0,8 % .

**Une progression de l'offre de logements importante mais insuffisante pour compenser l'explosion démographique du secteur et la forte tension sur le logement locatif social**

### Logements sociaux

L'enquête sur le parc locatif social de 2010 nous indique entre autres la densité de logements sociaux par millier d'habitants, illustrée par la carte ci-contre.

### DENSITE D'EQUIPEMENT EN LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS



(source DREAL LR géokit/ DDTM34 / observatoire social et sanitaire LR - réalisation DDTM34/MCEP) - 22 octobre 2012

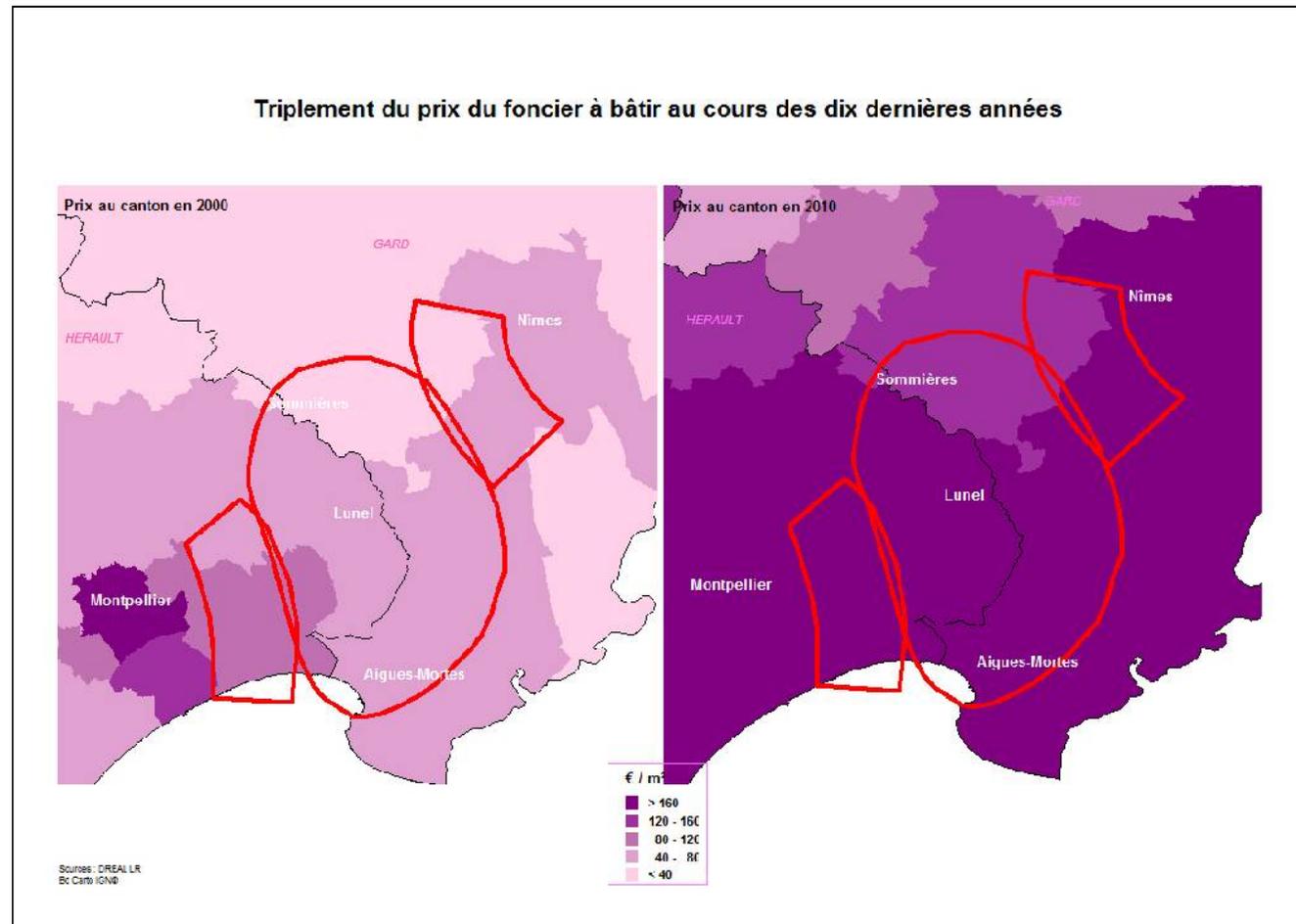
On constate que dans la frange urbaine de Montpellier tous les territoires disposent d'une densité moyenne d'équipements, avec une mention pour Mauguio et Castries, communes avec le plus grand nombre de logements sociaux. La frange urbaine de Nîmes est inégalement couverte, avec environ la moitié des communes qui sur lesquelles les bailleurs sociaux ne disposent pas de logements et une offre concentrée sur les communes de Milhaud et Uchaud. Enfin, le territoire intermédiaire présente les plus forts taux d'équipement même si les bailleurs sociaux n'interviennent pas sur toutes les communes comme par exemple la couronne de Sommières ne proposent toujours pas de logements sociaux. On note que presque la moitié des logements sociaux de cette zone se trouvent à Lunel et Vauvert.

## Une pression foncière qui gagne l'ensemble des trois secteurs

En 2000, seul le Montpelliérain avait des prix supérieurs à 160 €/m<sup>2</sup>. Dans tout l'arrière pays, les prix restaient inférieurs à 40 €/m<sup>2</sup>. Le dynamisme démographique du littoral a généré des tensions fortes. En 2006, tout le littoral avait des prix supérieurs à 120 €/m<sup>2</sup>. En même temps, cette croissance des prix a gagné l'intérieur des terres.

Nombre d'acquéreurs ne peuvent plus suivre la hausse continue des prix des terrains. Une nouvelle forme de réponse a été la baisse de la superficie moyenne des terrains à construire. Leur taille moyenne a atteint son apogée en 2004, pour ensuite baisser régulièrement.

Malgré cette baisse, jusqu'en 2008 les prix des terrains ont continué à croître : la hausse du m<sup>2</sup> ne permettait pas d'effacer la baisse des superficies. Enfin, en 2010, au prix d'une réduction sensible de la taille moyenne des terrains, le prix moyen d'acquisition d'une parcelle a baissé significativement.

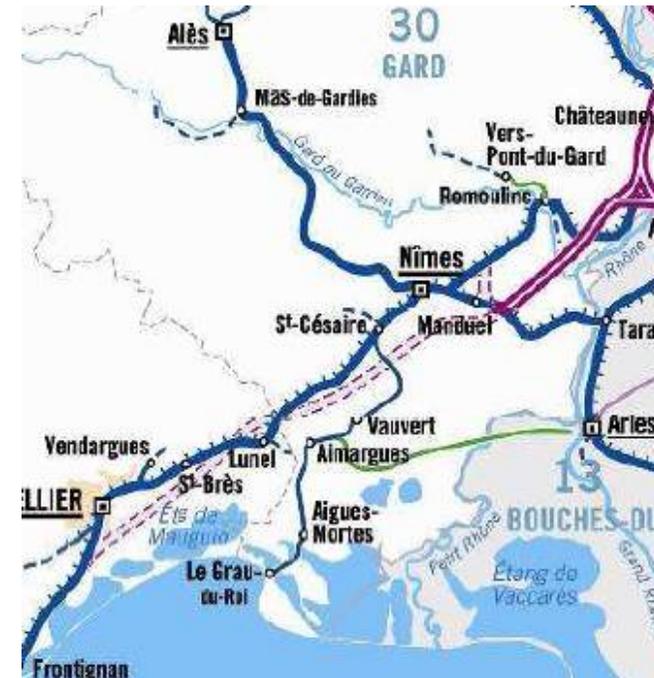


## Les déplacements des personnes

Sur cette zone, on constate depuis quelques années un développement important de tous les modes de transport lié en grande partie à l'augmentation marquée de la population.

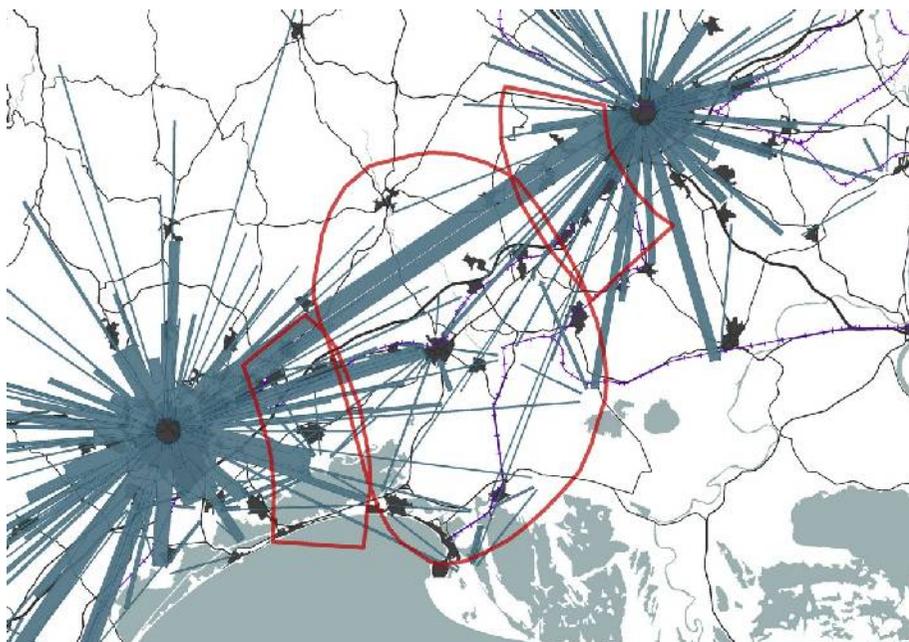
La part modale de déplacement Véhicule Léger reste très majoritaire puisqu'elle représente 90% des déplacements Montpellier/Nîmes dans les deux sens. L'axe autoroutier A9 représente 80 000 à 100 000 véhicules/jours. Les déplacements routiers connaissent une saturation importante en heure de pointe notamment aux entrées de Montpellier et de Nîmes. Le doublement prévu de l'A9 de Baillargues à Vendargues va instaurer un réseau qui sera dévolu au trafic national et international.

Dans le cadre d'une convention signée en 2007 entre la Région Languedoc-Roussillon et la SNCF, la fréquentation du TER ainsi que le développement de l'intermodalité, notamment au travers d'une tarification intermodale, ont été privilégiés. Sur l'axe littoral, l'offre est actuellement de 30 allers-retours quotidiens avec une grande pluralité des services, génératrice d'un certain manque de lisibilité de l'offre sur bon nombre de gares (nombreuses haltes périurbaines mal desservies). Les trains peuvent difficilement augmenter leur fréquence et sur le réseau des investissements importants sont à prévoir pour moderniser l'outil existant. Le conseil Régional souhaite ouvrir ce réseau à une quasi gratuité dans les années à venir.



	LGV		Lignes fret
	LGV en construction		2 ou plusieurs voies électrifiées
	LGV en projet		Voie unique électrifiée
	Lignes voyageurs et fret		2 ou plusieurs voies non-électrifiées
	2 ou plusieurs voies électrifiées		Voie unique non-électrifiée
	Voie unique électrifiée		Réseau étranger
	2 ou plusieurs voies non-électrifiées		Ligne non-exploitée
	Voie unique non-électrifiée		Gares principales

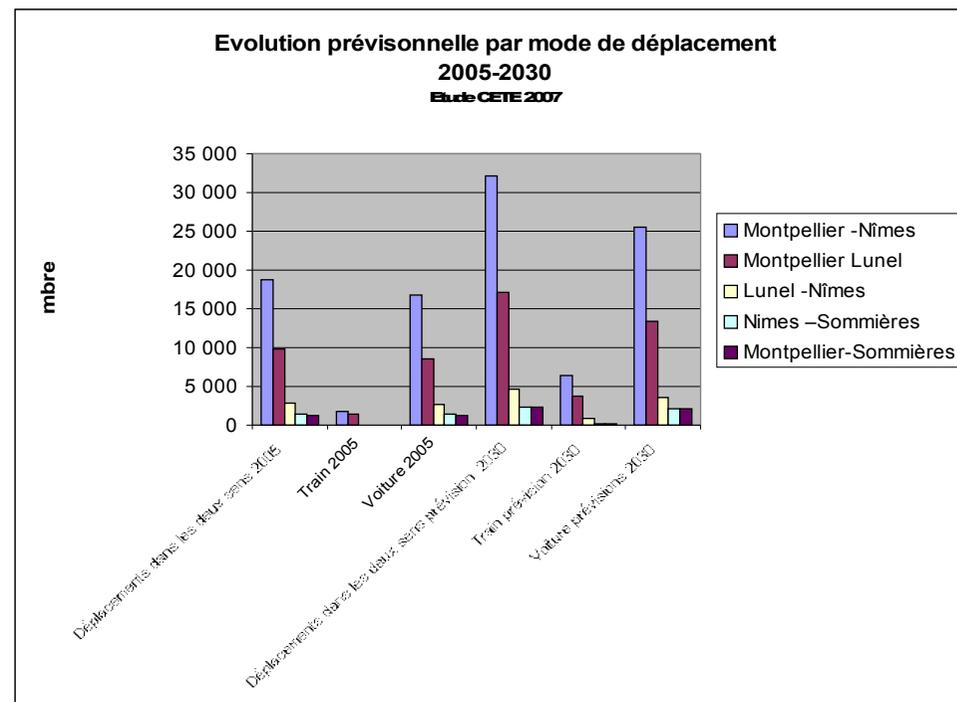
Les transports en commun routiers se déclinent en une offre de transports proposés par les agglomérations de Nîmes et de Montpellier sur leurs secteurs de compétence et un réseau interurbain proposé par les deux départements notamment pour les secteurs non desservis par le fer.



Déplacements domicile/ travail Source INSEE 2009 DDTM34

Tous modes confondus les déplacements domicile-travail font ressortir **un quasi équilibre des déplacements entre deux pôles Nîmes et Montpellier.**

Globalement les autres polarités restent intra-départementales excepté pour les communes du Grau du Roi et d'Aigues-Mortes du fait de leur positionnement.



### Les déplacements de marchandises

La zone métropolitaine est, de par sa position géographique entre les portes de l'Espagne et la façade méditerranéenne, sur l'axe des échanges internationaux. La charge de poids lourds sur l'A9 représente 17 % du trafic et est estimée à 50 % du trafic Péninsule Ibérique-France-Europe.

Le transport ferroviaire de marchandises s'établit à 10 millions de tonnes dont environ 20 % en trafic infra régional Languedoc Roussillon et 80 % en transit soit seulement 6 % du trafic terrestre.

## g/ Économie, Tourisme et infrastructures :

Le territoire d'étude est strié par des **infrastructures linéaires traversant la plaine littorale d'ouest en est** : pour la route, la RN113 et l'A9 relient Montpellier à Nîmes via Lunel ; la route des plages, quant-à elle, relie Palavas au Grau du Roi par une 2 × 2 voies sur le cordon dunaire. En raison des étangs et des zones dépressionnaires, peu de voies transversales relient le littoral au fuseau RN113 – A9. Les deux principales relient pour l'une l'échangeur autoroutier de Gallargues à Aigues-Mortes et Port Camargues et l'autre l'échangeur de Lunel à la Grande-Motte.

La voie ferrée, qui accueille un trafic très dense de fret et de voyageurs, à la fois TER et TGV, s'inscrit dans l'étroit fuseau entre A9 et RN113 sur tout le long du parcours. Le contournement de Nîmes et Montpellier, dénomination officielle de la ligne mixte LGV et fret qui doit se réaliser à l'horizon 2017 en prolongement de la ligne rapide TGV qui arrive de Paris – Lyon – Valence à Nîmes, va également emprunter ce couloir d'infrastructures de la plaine littorale, avec deux nouvelles gares prévues aux extrémités (Montpellier-sud et Manduel), libérant ainsi des créneaux pour un renforcement de la desserte locale en TER. **C'est donc autour de l'axe RN113 et de l'axe ferré actuel que se sont concentrés et continuent de s'accumuler les projets de développement urbain, en particulier économiques.**

Il faut rappeler que la région Languedocienne compte un taux de chômage et un taux de RMI largement supérieur à la moyenne nationale, et que peu d'industries sont implantées sur le territoire. En revanche, accroissement de population oblige, les services et les zones d'activités et commerciales sont en perpétuel développement, très gourmandes en espace et en recherche de localisation attractive le long des voies structurantes, RN113 en

tête pour profiter d'un " effet vitrine " qui de facto marque fortement le paysage. La dispersion de ces zones tient aussi du fait que leur gestion est assurée par les communautés de communes ou d'agglomération, au périmètre limité dans ce secteur...

Sous forte influence de la préfecture du Gard, la **frange ouest de Nîmes** étale des zones d'activités et des zones commerciales le long de la RN113, axe principal d'entrée sur Nîmes par l'ouest. L'économie est principalement tertiaire, les activités reposent sur des activités de proximité. Aucune industrie de portée significative n'est implantée dans le secteur. La question de la requalification de zones obsolètes ou dégradée se pose de façon concomitante à celle de développement de nouvelles zones.

Le **secteur central**, axé autour des pôles de Lunel et Sommières, est multi-polarisé, même si l'influence montpelliéraine est majoritaire. L'activité industrielle y est plus présente : l'usine Perrier à Vergèze, Royal Canin à Aimargues, le site Syngenta d'Aigues Vives... Lunel, par son importance propre, propose une offre commerciale assez large. Au sud, la frange littorale s'est développée depuis les années 60 autour d'un tourisme principalement de masse et populaire : de vastes campings, des attractions estivales, une forte proportion de résidences secondaires dans un parc un peu ancien. L'identité camarguaise se dissout dans ce secteur fortement mité où seule la commune d'Aigues-Mortes, avec son patrimoine remarquable, attire un tourisme de sites.

La **frange est de Montpellier** profite de l'aspiration et du fort dynamisme de la capitale régionale. La structuration spatiale et la planification urbaine, un temps erratique comme autour de Nîmes, est reprise pour ce qui concerne les communes

appartenant à la Communauté d'Agglomération de Montpellier au sein du SCOT, du programme d'implantation des zones d'activités et du PDU. L'articulation avec le projet de territoire porté par les SCoT limitrophe dont un grand nombre de communes appartiennent à l'aire urbaine de Montpellier n'est pas évident notamment lorsqu'il s'agit de traiter des effets de grandes infrastructures qui traversent les territoires de gouvernance. Ainsi comme sur le reste du territoire, l'axe majeur d'implantation des enseignes est la RN113, sur un linéaire continu et une largeur généralement faible.

#### *h/ Documents d'urbanisme*

L'ensemble du territoire intermédiaire est couvert de Plans locaux d'Urbanisme et de Plans d'Occupation des Sols approuvés.

On peut souligner que le site interdépartemental et la frange Ouest de Nîmes comprennent **de nombreux documents en cours de révision, ce qui atteste de la forte dynamique urbaine en cours.**

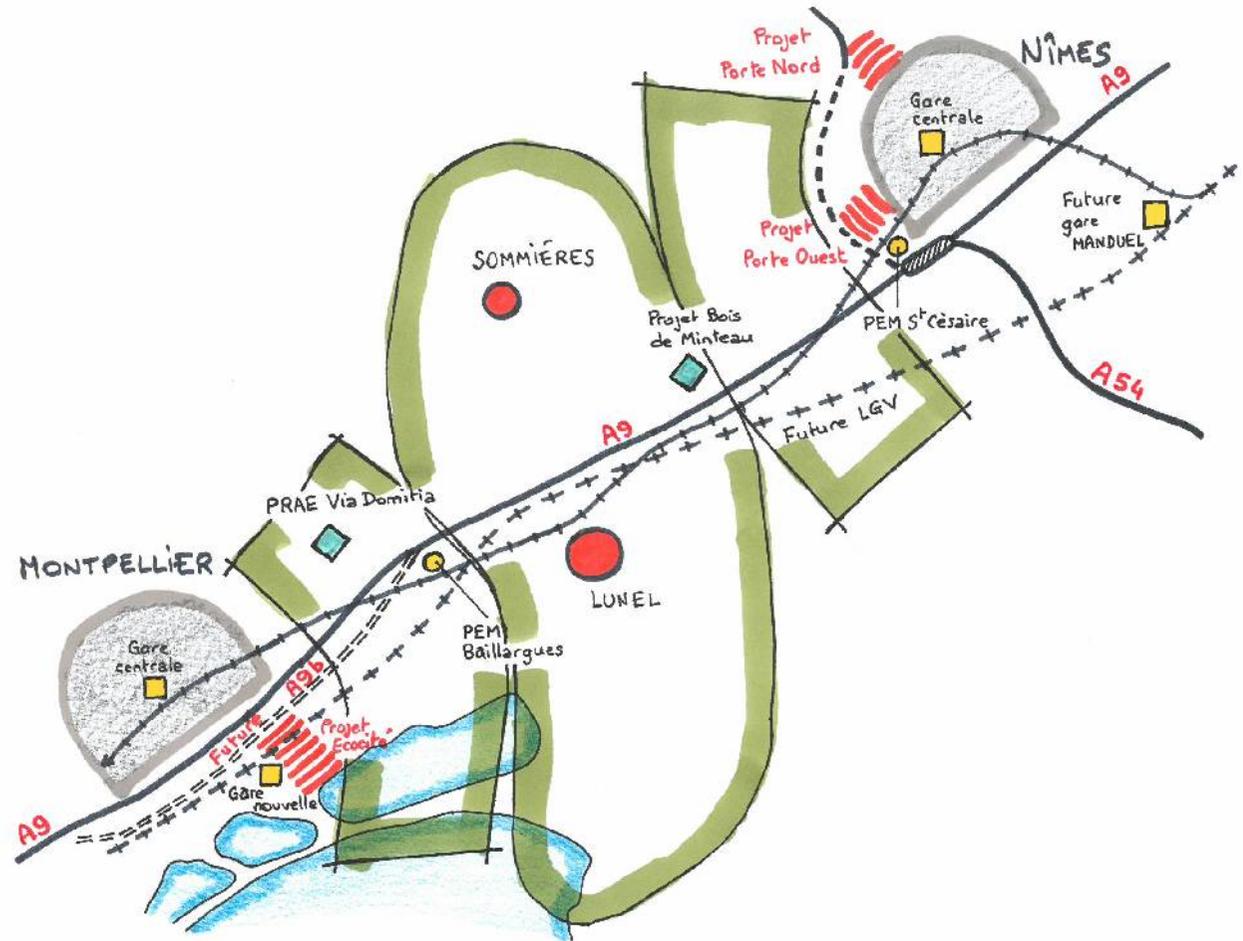


## i/ Projets structurants

Le schéma des projets structurants illustre parfaitement cette situation des entre-deux en marge des grands projets de Montpellier et de Nîmes.

Hormis le projet d'écoparc du Bois de Minteau dont le portage ne tient aujourd'hui qu'à la seule volonté du Conseil Général du Gard, **on ne trouve pas dans les PADD et les DOG des SCoT de projets d'envergure, à l'échelle des enjeux territoriaux de l'espace intermédiaire Montpellier-Nîmes.**

Aussi, les projets de nouvelles infrastructures et leurs conséquences sur les réseaux existants, ainsi que la mise en révision prochaine de ces SCoT font de l'Atelier des territoires une formidable opportunité de réfléchir à des projets ambitieux et complémentaires de ceux menés par les deux villes-centre.



# Organisation proposée



## 1/ Les principes de l'organisation entre DREAL et DDTM

Le dépôt d'une candidature régionale à l'Atelier des Territoires sur la problématique des « entre-deux métropolitains » a été proposé par le Comité des Directeurs de la DREAL et des DDTM en Languedoc-Roussillon (CODER) et validé par le préfet de la Région Languedoc-Roussillon et les préfets des départements concernés. L'organisation proposée pour cette candidature repose sur les principes édictés dans l'appel à projets « Atelier des Territoires ».

La DREAL **pilote l'atelier des territoires du Languedoc-Roussillon** et organise la démarche à l'échelle régionale. Elle assurera donc :

- le pilotage de la démarche, dans le respect des attendus de l'Atelier des Territoires (objectifs, principes, déroulement, outils)
- la maîtrise d'ouvrage de l'équipe projet
- la coordination des 2 DDTM concernées
- l'animation des séances d'atelier et la synthèse en conclusion de ces séances des points d'accord et des points à approfondir pour la suite de la réflexion commune
- la rédaction des carnets de suivis (relevé stratégiques des échanges et avancées du projet suite aux différentes séances d'atelier), sur la base des productions de l'équipe retenue.
- la montée en généralités sur la thématique choisie et l'organisation régionale des suites à donner à la démarche

La DREAL jouera également **un rôle stratégique** dans le pilotage de la démarche : son positionnement au niveau régional lui permettra d'avoir le recul nécessaire pour effectuer le cas échéant des arbitrages quant à la prise en compte des doctrines locales dans le projet de territoire.

Enfin, la DREAL animera **une équipe-projet « atelier des territoires », regroupant les référents issus de la DREAL et des deux DDTM du Gard et de l'Hérault**, ayant vocation à se réunir fréquemment pour suivre et animer la démarche. Il s'agira : en amont des séances d'atelier de préparer et coordonner l'animation et en à l'issue de ces séances, de dégager les principales conclusions pour en tirer les enseignements. L'équipe de concepteurs sera mobilisée en tant que de besoin lors de ces séances.

Les deux DDTM concernées seront le **relais de proximité de la démarche**, mobiliseront le réseau d'expertise locale **et assureront le portage de cette dernière auprès des élus et des préfets de département**.

Chaque **référént de la DDTM conduit la mise en œuvre de l'Atelier des territoires sur le site de son département**. La logique territoriale nous a amené à proposer un site « trans-départemental ». **Pour celui-ci, les deux DDTM co-animeront la démarche**. Cette co-animation permettra de renforcer en interne les échanges entre services de l'État et constituera un atout supplémentaire pour favoriser la transversalité et les échanges lors de l'atelier des territoires. En outre, la DREAL sera présente sur les 3 sites, à la fois en appui et en animation, avec le rôle de « garant » de la méthode du projet.

Les référents des DDTM animent la dynamique entre l'équipe-projet, les élus, les acteurs locaux et l'expertise locale. Ils sont garants de la pluralité des informations apportées à l'équipe projet en fonction de la progression des réflexions conduites dans le cadre de l'Atelier. Ils veillent à la bonne adhésion des élus, à la bonne représentation des différents partenaires locaux et à la validation en continu de la stratégie développée.

Lors des séances d'atelier, temps forts de la démarche qui marquent l'état des lieux des points de convergence et de frictions entre État/élus/équipe, les DDTMs :

- expriment le point de vue de l'État, tout en se mettant en mesure d'intégrer le fruit du travail et d'envisager les formes de l'évolution de son expression et sa traduction dans les différentes démarches en cours ou à initier.
- sont le témoin des échanges intermédiaires, des expertises mobilisées et des dynamiques existantes autour de la démarche et du projet.

A l'issue de l'Atelier des territoires, les DDTM seront un facilitateur de la mise en œuvre des projets, en partenariat notamment avec la DREAL dans le cadre de la rédaction et l'accompagnement de la feuille de route.

## 2/ L'équipe mobilisée

### DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON :



**Le Chef de projet « Atelier des territoires » de la DREAL Languedoc-Roussillon sera Jean-Louis VILLENEUVE,** Ingénieur en chef des TPE, Urbaniste OPQU et chef de la Division « Aménagement et Urbanisme » à la DREAL Languedoc-Roussillon.

La division Aménagement et Urbanisme de la DREAL a pour rôle principal d'élaborer, de piloter et de contribuer à la mise en œuvre au plan régional des politiques de l'État en matière d'aménagement durable des territoires ( stratégie foncière, ville durable, portage des enjeux de l'État en matière d'urbanisme, évaluation environnementale des documents d'urbanisme, etc).

En outre, la division développe des outils de connaissance, de prospective et des études sur les champs de l'aménagement et l'urbanisme. Enfin, la division a en charge le volet « animation des réseaux et partenaires de l'aménagement », en interne comme en externe (agences d'urbanisme, architectes et paysagistes conseil, école d'architecture, universités,...)

Le parcours professionnel, les compétences et le positionnement de Jean-Louis VILLENEUVE lui permettent de mobiliser en interne, comme en externe, les ressources nécessaires au déroulement de l'Atelier en fonction des thématiques et appuis techniques nécessaires.

Au vu de la transversalité des thèmes qui seront abordés dans cet « atelier des territoires », seront également impliquées :

- **Yamina LAMRANI-CARPENTIER**, IPEF, responsable du Service Aménagement, dans le pilotage global de la démarche.
- **Jessica GENTRIC**, ITPE, Chargée de Mission « Ville Durable », dans la mise en œuvre opérationnelle de l'atelier.

### DDTM du Gard:



**Le référent « Atelier des Territoires » pour la DDTM du Gard sera Vincent BRAQUET,** Architecte et Urbaniste de l'État, responsable du Service d'Aménagement Territorial Sud Gard, Littoral et Mer.

Les services d'Aménagement Territoriaux de la DDTM du Gard constituent la porte d'entrée de la DDTM sur les territoires. Ils ont pour missions principales :

- l'accompagnement des collectivités en matière de planification territoriale et la représentation de l'État en tant que Personne Publique Associée
- l'appui technique de solidarité (ATESAT) en matière d'aménagement du territoire et de portage des politiques de développement durable (accessibilité, transports, risques, bâtiments, etc.)
- l'instruction des actes d'Urbanisme pour le compte de l'Etat ou pour les communes pour lesquelles le service est mis à disposition.
- le SATSGLM assure également la représentation de la délégation à la mer et au littoral pour les questions maritimes et littorales concernant la façade littorale gardoise. Il assure également une mission d'assistance et de conduite d'opérations dans la gestion des opérations immobilières de l'État en soutien technique de France Domaine.

Le territoire d'intervention du SAT Sud Gard, Littoral et Mer recouvre un territoire de près de 80 communes dont toutes celles qui participeront aux travaux de l'atelier des territoires.

En tant que chef du SATSGLM, Vincent BRAQUET accompagne étroitement les collectivités dans leurs projets afin de mettre en œuvre un développement plus durable du territoire. A noter que ce dernier n'occupe cette fonction que depuis le 1er janvier 2012, ce qui lui confère un regard neuf sur les enjeux des collectivités et permettra d'établir le « climat de confiance » nécessaire avec les élus.

Le parcours, les compétences et le positionnement de Vincent BRAQUET lui permettent de mobiliser en interne, comme en

externe, les ressources nécessaires au déroulement de l'Atelier en fonction des thématiques et appuis techniques nécessaires.

Au vu de la transversalité des thèmes qui seront abordés dans cet « l'atelier des territoires », seront également impliqués :

- **Jean-Emmanuel BOUCHUT** : IDTPE, responsable du Service Observation Territoriale, Urbanisme et Risques (SOTUR) à la DDTM du Gard
- **Mohamed AMRI**, ITPE, Responsable de l'unité Observation Territoriale au sein du SOTUR.

#### DDTM de l'Hérault:



**Le référent « Atelier des Territoires » pour la DDTM de l'Hérault sera Hervé DURIF**, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de la mission « Connaissance, Études et Prospective » de la DDTM de l'Hérault.

La Mission « Connaissance, Études et Prospective » de la DDTM 34 a pour rôles principaux :

- la production de connaissance du territoire, la valorisation des données, la réalisation d'études, le SIG.
- l'animation et la gestion des espaces agricoles et forestiers.
- l'animation et le secrétariat de la CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles)

En tant que Responsable de la Mission CEP, Hervé DURIF a une approche transversale des enjeux du territoire héraultais, ainsi qu'une importante connaissance territoriale.

Par son positionnement au sein d'une mission rattachée à la direction, il est également en capacité de mobiliser des experts dans les différents services de la DDTM.

Le parcours, les compétences et le positionnement d'Hervé DURIF lui permettront de mobiliser en interne, comme en externe, les ressources nécessaires au déroulement de l'Atelier en fonction des thématiques et appuis techniques nécessaires.

Seront mobilisés pour l'Atelier des territoires :

- **Agathe ANDRE-DOUCET**, Architecte Urbaniste de l'Etat, chef du Service d'Aménagement Territorial Est de la DDTM de l'Hérault
- **Delphine HUY et Joseph SANGENITO**, chargés d'études opérationnelles et de l'appui aux services.

Le SAT Est constitue la porte d'entrée de la DDTM sur le territoire. Le périmètre du SAT Est recouvre une centaine de communes dont l'ensemble des communes de l'Hérault concernées par l'atelier des territoires. Les missions principales du SAT sont :

- Pôle cadre de vie : la planification, l'application du droit des sols, l'instruction du contrôle de légalité, l'habitat et de la gestion du domaine public maritime.
- Pôle ingénierie d'appui territorial : la conduite d'opération, l'ingénierie publique et l'appui aux procédures ainsi que l'action territoriale relative à la sécurité, aux déplacements, aux missions de police (urbanisme, voirie, domaine public...).

**Enfin, les DDTMs du Gard et de l'Hérault mobiliseront leurs architectes et paysagistes conseil dans la démarche de l'Atelier des Territoires.**

### 3/ Pilotage stratégique

Au-delà de l'équipe projet précédemment décrite, les directions de la DREAL et des deux DDTM sont d'ores et déjà fortement mobilisées autour de cette démarche, et souhaitent s'impliquer personnellement dans son pilotage stratégique. Seront notamment impliqués :

- **Francis CHARPENTIER** : directeur adjoint de la DREAL Languedoc-Roussillon.
- **Yves GAVALDA** : directeur adjoint de la DDTM de l'Hérault
- **Jean-Pierre SEGONDS** : directeur de la DDTM du Gard

Ce « comité des directeurs » aura vocation à valider les grands choix stratégiques liés à l'atelier. Les directeurs des DDTM participeront autant que possible aux ateliers de travail sur le terrain pour les sites de leur territoire.

En outre, **les directeurs assureront tout au long de la démarche les relations avec le préfet de région, préfet de l'Hérault, le préfet du Gard et les grands élus.** Vu les enjeux liés au positionnement de l'État sur ce territoire métropolitain à forts enjeux, les directeurs s'engagent ainsi à porter cette démarche Atelier des Territoires, notamment au niveau politique.

**De surcroît, l'implication de la direction dans l'atelier légitimera le processus de projet auprès des élus.** Ils auront ainsi une garantie que la feuille de route qui émergera de la démarche sera suivie d'effets (s'ils souhaitent s'y engager).

#### 4/ Les partenaires régionaux

L'implication des partenaires dans la démarche Atelier des Territoires portée par les services déconcentrés de l'État en Languedoc-Roussillon a été envisagée à deux niveaux :

- un premier niveau d'expertise resserrée et d'accompagnement étroit des travaux, pour quelques partenaires privilégiés, avec lesquels les services ont une confiance et une habitude de travail.
- Un deuxième niveau de valorisation et de communication, une fois l'atelier des territoires abouti.

#### Les partenaires-experts

L'atelier des territoires est un moment de dialogue privilégié entre collectivités et État autour d'un projet, avec l'appui d'une équipe de concepteurs.

Pour autant, afin d'enrichir la démarche et d'impliquer le plus en amont possible les acteurs du territoire, il nous a semblé judicieux de **mobiliser quelques partenaires-experts dès le lancement de la réflexion.**

Seront ainsi associés à l'Atelier des Territoires :

- du côté gardois, **l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoises et Alésiennes** (AUDRNA).
- du côté Héraultais, département dépourvu d'agence d'urbanisme, le paysage de l'ingénierie urbaine s'est structuré depuis longtemps selon un modèle qui a fait du **CAUE 34** un acteur actif et reconnu.

#### - l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoises et Alésiennes



Créée en 1989, l'agence d'urbanisme est un organisme d'études sans but lucratif qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme. Depuis son origine, son périmètre d'études a largement progressé et concerne actuellement 243 communes, 23 EPCI et 3 SCoT, couvrant une population de près de 550 000 habitants.

Les travaux de l'AUDRNA sont principalement orientés vers l'observation des territoires, sur les thématiques de l'habitat, du foncier et de l'immobilier d'entreprise. Une large place est donnée aux préoccupations paysagères et environnementales, venant ainsi alimenter les diagnostics et projets de territoire communaux et intercommunaux. Au-delà de ses études, l'agence joue son rôle d'outil d'harmonisation des politiques publiques institutionnelles et est impliquée dans la construction des cohérences territoriales et intercommunales.

**Étienne TOUSSAINT**, directeur adjoint de l'Agence d'urbanisme sera impliqué dans l'Atelier des Territoires. Ce dernier a signifié tout son intérêt pour ce travail et a confirmé son intention de s'y impliquer.

#### - le CAUE de l'Hérault.

Créé en 1979, ses 4 missions principales sont les suivantes :

- la sensibilisation et l'information du grand public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement



- l'assistance architecturale aux particuliers désirant construire dans le but de favoriser une meilleure prise en compte de la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.
- le conseil aux collectivités locales et publiques dans toutes les démarches et sur toutes les problématiques touchant à l'aménagement du territoire : paysage, patrimoine, espace public, équipement public, réhabilitation, extension urbaine, lotissement, zone d'activités, etc.
- l'information, la formation et le perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents des collectivités locales et des administrations qui interviennent dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage.

**Michèle BOUIS** – architecte-urbaniste, directrice adjointe du CAUE de l'Hérault sera impliquée dans l'Atelier des Territoires. Elle a confirmé son engagement à participer à l'intégralité des réflexions.

Ainsi, dans un premier temps, l'association des partenaires régionaux sera délibérément limitée à un petit « noyau dur » d'experts impliqués.

### Le réseau « élargi » des partenaires

Dans un second temps, **la communication et la valorisation des travaux de l'atelier des territoires pourront s'effectuer beaucoup plus largement**, en s'appuyant sur les réseaux et clubs régionaux co-animés par la DREAL.

Cette démarche de communication pourra ainsi s'appuyer sur un partenariat régional structuré :



**Le club aménagement durable en Languedoc-Roussillon.** Ce club, animé par la DREAL et regroupant ADEME, Conseil Régional, DDTMs, Conseils Généraux, 2 agences d'urbanisme et 5 CAUE, a pour ambition de participer à la diffusion d'une culture commune autour de l'aménagement durable. L'objectif est de

partager les actions de chacun et de construire des actions communes de sensibilisation aux projets urbains durables des collectivités et des professionnels. Ainsi, via ce club, les services déconcentrés construisent des actions communes avec les partenaires régionaux du conseil l'aménagement, en les adaptant aux spécificités des territoires du Languedoc-Roussillon. Ce partenariat permet également de valoriser des expériences locales et de repérer des élus particulièrement moteurs et impliqués. **Le Club Aménagement Durable permettra de faciliter la « montée en généralité » suite aux travaux de l'atelier des Territoires.**



Enfin, la DREAL co-anime les **Rencontres Inter-Professionnelles Régionales** qui regroupent les professionnels de l'aménagement et de la construction. Organisées trois fois par an, elles mobilisent de nombreux partenaires (entre 100 et 250 par journée). **Elles permettront de valoriser largement les productions de l'atelier**, dans une logique de diffusion de l'apport de démarches de ce type et des résultats obtenus vers d'autres territoires.



# PLAN DE FINANCEMENT

## Plan de Financement

Au regard de la complexité de la thématique visée en Languedoc-Roussillon et des sites de projet, nous estimons à **200 K€** l'enveloppe de crédits nécessaires à la conduite de l'Atelier des territoires.

Compte tenu des délais très contraints, des difficultés à monter des partenariats avec le Conseil Régional et afin de garder une certaine indépendance sur le pilotage de la démarche, nous avons opté pour un **financement multi-BOPs 100% État, à préciser dans le cadre du dialogue de gestion en cours.**

Ainsi, au-delà l'enveloppe complémentaire **aux crédits d'études locales du BOP UTAH** qui sera affectée par la DHUP dans le cadre de l'Atelier des territoires, nous envisageons de **mobiliser localement des crédits d'autres BOP.**

Le plan de financement s'établirait donc de la manière suivante :

- Crédits DHUP – atelier des territoires : 150.000 €
- Crédits BOP PEB, IST, PR et ECAM : 50.000 €
- **Total : 200.000 €**

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon**

520, Allée Henri II de Montmorency - CS 69007  
34064 Montpellier cedex 02  
tel : 04 46 34 64 00

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault**

520, Allée Henri II de Montmorency - CS 69007  
34064 Montpellier cedex 02  
tel : 04 46 34 64 00

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard**

89 rue Weber  
30907 Nîmes cedex  
tel : 04 66 62 62 00

